REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

Mémoire fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences commerciale

Option : Marketing Hôtelier et touristique

Thème :

Création d'activités et aménagement des zones d'expansion touristique dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Cas : la zone d'expansion touristique « Azeffoun »

Jury de soutenance :

Président : Mr LHADJMOHAND. M

Rapporteur : Mr HADJOU. L

Examinateur: Mr MOUZAOUI. Z

Présenté par:

AIT OUSSAID TAREK

ATTOUCHE AGHILAS

Promotion 2018-2019

REMERCIEMENT

L'élaboration du présent travail est le fruit de la conjugaison des efforts considérables consentis par plusieurs personnes à l'égard desquelles, il serait Ingrat de notre part de ne point exprimer notre profonde gratitude.

En second lieu, nous tenons à exprimer notre gratitude ainsi que notre profond respecte et remerciements les plus sincère à :

- Notre promoteur et responsable de la spécialité Mr HADJOU LAMARA.
- Tous les enseignants de la promotion marketing Hôtelier et touristique.
- Aux membre du jury pour l'intérêt qu'ils ont portés à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail et de l'enrichir avec leurs propositions.

Enfin nous tenons également à remercier tous les personnes qui ont participer de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes parents, ma famille et mes ami(e)s

A source qui m’as inondée avec ses sentiments et le cœur qui m‘as réchauffé avec son Amour« A toi ***LILIA***»

Ait oussaid tarek

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes parents, ma famille et mes ami(e)s.

Attouche Aghilas

Sommaire

Introduction générale……....01

Chapitre I : Aménagement du territoire et activités touristique ……..…….....06

Introduction du chapitre……...06

Section 01 : politique d'aménagement du territoire en Algérie…….. 06

Section 02 : Aménagement des Zones d'expansion et sites touristiques (ZEST)…...22

Conclusion générale……..32

Chapitre II : Orientation des activités touristique dans le cadre de SNAT…….34

Introduction du chapitre……..34

Section 01 : le schéma national d'aménagement du territoire(SNAT)……...34

Section 02 : les schémas directeurs d'aménagement touristique (SDAT)…….44

Conclusion du chapitre ……60

Chapitre III : L'étude de la mise en œuvre de la zest d'Azeffoun ……63

Introduction du chapitre…….63

Section 01 : présentation des ZEST de la wilaya de Tizi-Ouzou et leurs potentialités Touristiques……...63

Section 02 : présentation de la région d'azeffoun……68

Section 03 : étude de la mise en œuvre de la ZEST « azeffoun ……...72

Conclusion du chapitre……..86

Conclusion générale……..89

Liste des abréviations

ANAT : agence nationale de l'aménagement du territoire.

ANDT : agence nationale pour l'aménagement du territoire.

APC : assemblé populaire communale.

APW : assemblé populaire de wilaya.

ATA : agence touristique algérienne.

CES : coefficient d'emprise au sol.

CNI : conseil national d'investissement.

DIIM : direction de l'investissement de l'industrie et des mines.

DTA : direction du tourisme et de l'artisanat.

EPIC : entreprises publiques industrielle et commerciale.

FMI : fond monétaire international

FNDPA : fonds national du développement de la pèche et de l'aquaculture.

GPI : grand périmètre d'irrigation.

IDE : investissement directe étranger.

MATET : ministère d'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme.

MPAT : ministère de la planification et l'aménagement du territoire.

MTA : ministère du tourisme et de l'artisanat

ONAT : office national de l'animation de la promotion et de l'information touristique.

ONT : office national du tourisme.

PAC : plan d'aménagement côtier.

PAT : plan d'aménagement touristique.

PAW : plan d'aménagement de la wilaya.

PDAU : plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

PFT : plan financement tourisme.

PME : petite et moyenne entreprise.

PMH : petite et moyenne hydraulique.

POC : pole de compétitivité de d'excellence.

POS : plan d'occupation du sol.

POT : pole touristique d'excellence.

PQT : plan qualité tourisme.

RGPH : recensement général de la population et de l'habitat.

SAU : surface agricole utile.

SDAAM : schéma directeur d'aménagement d'aire métropolitaine.

SDAT : schéma directeur d'aménagement touristique.

SNAT : schéma national d'aménagement du territoire.

SPOET : système permanent et d'évaluation touristique.

SRAT : schéma régional d'aménagement du territoire.

TIC : technologies d'information et de communication.

UNESCO: United Nations educational, scientific and cultural organization

ZEST: zones d'expansion et sites touristiques.

ZET : zone d'expansion touristique.

Introduction générale

Introduction générale :

Dans un environnement mondial marqué par une croissance certes en reprise mais toujours soumises à des aléas perturbateurs, un marché constamment en mutation et une concurrence de plus en plus prononcée, la fructification des opportunités qui s'offrent et ouvrent des perspectives de progrès est devenue une question importante pour les stratèges économiques. L'exercice s'avère si délicat qu'il appelle à une conception rigoureuse en amont qui assure une mise en œuvre intelligente des stratégies sectorielles et en aval en se basant sur une gestion efficiente des flux financiers, des ressources humaines, des avantages compétitifs et une territorialisation pertinente.

Le tourisme est à la fois l'un des phénomènes les plus marquants mais aussi l'un des moins compris de l'époque contemporaine. Pourtant, c'est l'un des secteurs économiques les plus importants au monde.

Dans les pays développés beaucoup de personnes s'adonnent au tourisme, considéré de ce fait comme un levier pertinent pour le développement économique, le tourisme est aussi un vecteur de changement culturel, il a un impact certain sur l'environnement, alors travailler sur le tourisme implique la couverture d'un vaste champ d'étude.

Sachant que l'économie algérienne est peu compétitive et peu diversifiée, l'une des solutions de rechange au type de problème auquel notre pays va se trouver confronté sera de développer le tourisme, malgré les performances de ce secteur qui sont très en deçà de celles auxquelles nous pouvons légitimement prétendre. L'Algérie n'a jamais su donner l'image d'une destination à vocation touristique malgré les atouts dont elle dispose, alors rattraper le retard accumulé dans ce secteur, c'est, depuis quelques années, le défi de l'Algérie. Les pouvoirs publics, ont, en effet, inscrit le secteur du tourisme et de l'artisanat au cœur des principales préoccupations. Ayant déjà bénéficié d'une politique œuvrant à la promotion du tourisme et de l'artisanat, le gouvernement compte continuer dans ce sens, en l'inscrivant parmi les secteurs à développer dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de référence et d'une vision à l'horizon 2025, appuyés sur des objectifs contenus dans le schéma directeur d'aménagement touristique, «le SDAT». Ce dernier, est une composante du SNAT (Schéma national d'aménagement du territoire) 2025, prévu par la loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et du développement durable, Il faut toute fois rappeler que l'enjeu premier du développement du secteur touristique reste la ressource alternative aux

hydrocarbures qu'il peut représenter pour le pays dans les années à venir.

Les ZEST constituent ainsi un instrument d'aménagement du territoire qui devraient répondre aux attentes et objectifs du SDAT, qui vont relancer l'activité économique des espaces locaux par le maintien des populations, création d'emploi, la protection de l'environnement, et la valorisation des espaces naturels.

En effet pour chaque zone territoriale, le SDAT assigne une forme de tourisme compatible aux ressources touristiques de bases, afin d'adapter une offre apte a répondre aux besoins nationaux et internationaux.

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de véritables richesses touristiques, tant naturelles, culturelles, artistiques qu'artisanales, ne peut qu'être considéré comme territoire prédisposé à recevoir des projets touristiques et devenir, ainsi, une destination privilégiée d'autant plus qu'elle fait partie du pôle d'excellence Nord-Centre dégagé par le SDAT à l'horizon 2025.

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de 09 zones d'expansions de sites touristiques (ZEST) classées avec un capital foncier de 2091 ha, 08 d'entre elles se trouvent dans la zone côtière sur une frange de 85 Kms, entre Tigzirt (40 Km au nord du chef-lieu de wilaya) et Azeffoun (à plus de 60 Km au Nord-est du chef-lieu de la Wilaya). Cinq ZEST sont situées dans la daïra de Tigzirt et trois autres dans la daïra d'Azeffoun, plus une ZEST de montagne qui se trouve a Boughni (39 Km a l'est du chef-lieu de la Wilaya)

Considéré comme vocation première de la wilaya de Tizi-Ouzou, le tourisme semble un secteur susceptible de rendre effectif le développement de la région avec une façade maritime de 85 Kms, un littoral qui a reçu 8 ZEST arrêtées par le décret du ministre du tourisme, qui précise la situation géographique et la délimitation territoriale des zones choisies, en fonction des critères énoncés dans la loi 03-03 relative aux zones d'expansion et sites touristiques. L'objectif de cette loi vise à établir les normes de sauvegarde, d'aménagement, de gestion et de promotion des ZEST, elle a pour finalité l'exploitation rationnelle et efficiente des territoires ainsi que leurs ressources touristiques dans une logique de développement durable du tourisme. Cette planification territoriale consiste à coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti ainsi que la répartition des activités, des équipements et de la population dans le cadre de corriger les distorsions spéciales.

Ainsi dans l'objectif de dresser une étude sur l'état la réalisation de ces ZEST, nous avons choisi la zest d'Azeffoun comme échantillon pour essayer de répondre à notre problématique

qui est intitulé :

« Analyse de l'évolution et de la mise en œuvre de la ZEST balnéaire Azeffoun »

De notre problématique découle les questions subsidiaires suivantes :

- Quel est le plan d'aménagement touristique qui est assigné à cette zone et son taux de réalisation ?
- Quelles sont les freins et les contraintes qui empêchent le développement de la ZEST « Azeffoun » ?

En réponse à nos interrogations, un ensemble d'hypothèses découlent :

- Le tourisme dans la ZEST d'azeffoun n'est qu'un domaine en jachère, et une vocation étouffée à la recherche de sa libération et le plan d'aménagement touristique n'as pas trouvé des conditions d'application pour être réalisé.
- la ZEST d'azeffoun possède des potentialités touristiques important mais elle souffre d'un ensemble de contraintes et de freins qui empêchent son développement.

Choix du thème :

Le tourisme s'agit d'un thème de grande actualité, natives de la région et voulons apporter notre contribution au développement du tourisme balnéaire de la région, nous avons choisis d'analyser la mise en œuvre et l'évolution de la ZEST.

Objectif du thème :

L'objectif de notre travail de recherche est de connaitre l'etat de la ZEST azeffoun et analyser sa mise en œuvre pour identifier son etat d'avancement et le taux de réalisation de son plan d'aménagement et aussi faire ressortir l'ensemble des contraintes et enjeux qui entravent le développement de la ZEST.

Méthodologie :

Afin de répondre à notre problématique, ainsi que pour vérifier nos hypothèses, nous avons adopté une méthodologie de recherche et de travail qui s'y rapporte au traitement de la problématique de l'évolution et de la mise en œuvre de la ZEST balnéaire « Azeffoun ».

Une approche à la fois territoriale et touristique est plus qu'indispensable pour mettre en lumière les enjeux que représente le phénomène touristique ainsi que les stratégies d'aménagements du littoral de la Wilaya de Tizi-Ouzou, pour développer un tourisme, particulièrement dans la ZEST d'azeffoun pour savoir son état actuel et l'avancement des travaux, et aussi connaitre les enjeux et les contraintes qui ralentissent le développement de la

ZEST.

Les outils de cette recherche s'articuleront autour des trois chapitres suivant :

Le premier chapitre est consacré sur l'aménagement du territoire et activités touristique ou seront développer aux points suivante :

- Aménagement du territoire en Algérie.
- Les atouts touristiques de l'Algérie.
- La politique touristique en Algérie, objectifs et moyens
- L'aménagement des zones touristique

Le deuxième chapitre portera sur l'orientation des activités touristiques dans le cadre du Schéma national d'aménagement touristique (SNAT) où seront développé les points suivant :

- Le SNAT schéma national d'aménagement de territoire
- Les lignes directrices et la mise en œuvre du SNAT
- Le SDAT schéma directeur d'aménagements touristiques (objectifs et dynamiques)
- Le poids des ZEST dans le SDAT et la vision des chercheurs algériens sur le SDAT.

Dans le troisième chapitre, on a fait l'étude sur la mise en œuvre de la ZEST d'azeffoun ou on a mentionné l'état d'avancement les enjeux et contrainte de la zone ou y figurent les points suivant :

- Présentation des ZEST de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Présentation de l'espace balnéaire (Azeffoun).
- Etude de la mise en œuvre de la ZEST.
- Analyse des résultats de l'étude.

Chapitre I :

Aménagement du territoire et activités touristiques

Introduction

La politique d'aménagement du territoire, s'est progressivement orientée vers un soutien du développement local. Les enjeux pour l'économie, pour l'ensemble des acteurs et les populations des territoires sont en effet la création d'emplois et la création d'activités dans une optique de réponse aux besoins et de développement local durable.

Le secteur du tourisme, dans ce cadre, est une composante essentielle de l'aménagement du territoire que ce soit dans les territoires organisés et attractifs où le tourisme est un facteur de dynamisme économique et de rayonnement culturel ou dans des territoires marginalisés où populations en difficultés.

Section 1 : politique d'aménagement du territoire en Algérie

1-1/Définition des concepts : **aménagement et territoire**

1-1-1/ Définition du territoire :

Selon Ameziane FERGUENE (2013) :

- Sur le plan physico-économique la notion du territoire est définie comme étant « *Une portion déterminée de l'espace géographique, qui a ces caractéristiques propre* »[1]. Ces caractéristiques propres qui délimitent un territoire, se distinguent d'un autre essentiellement par la nature et la quantité de ressources qui s'y trouvent. Ces ressources peuvent soit provenir du milieu naturel, soit être le résultat d'une création-recréation des hommes.
- Sur le plan socioculturel, « *le territoire est défini par la collectivité ou la communauté humaine qui y vit. Cette collectivité humaine est spécifique par sa culture, sa mémoire, sont vécu et son histoire, dans ce sens le territoire renvoie à un système de valeur partagé, et un système d'appartenance*»[2].

Nous pouvons ainsi dire que le territoire est un construit social, économique et spatial, qui va puiser ses potentialités de développements dans ses ressources locales, et dans l'accomplissement de ses objectifs plusieurs parties prenantes (entreprises, pouvoirs

[1]Ameziane FERGUENE « Economie territoriale et développement local : concepts et expériences » Ed campus ouvert, 2013, page 35-36.

[2]Idem

publics…) peuvent être impliqués, se concilier, pour s'intégré dans le processus de développement local en s'appuyant sur des mécanismes de gouvernance et de partenariat qu'il suscite, cela constitue un niveau pertinent pour l'action des pouvoirs publics en faveur du développement économique et de l'emploi.

1-1-2/ Définition de l'aménagement :

Un « aménagement » est le produit d'une modification volontaire de l'organisation de l'espace. Dans une première acception très ponctuelle, il s'agit d'un équipement collectif permanent destiné à un usage public (établissement éducatif, culturel, sportif ou sanitaire, équipement routier, aérien ou ferroviaire). L'aménagement, qui est dans ce cas un équipement unique, mais d'une certaine ampleur, peut être construit ex-nihilo ou bien s'inscrire dans une opération de modification, d'agrandissement, de changement de destination d'un équipement existant (exemple : ancienne usine réhabilitée en musée).

L'aménagement peut répondre à une deuxième acception plus englobante. Il s'agit alors d'un ensemble de modifications foncières et/ou de constructions qui visent à adapter un morceau du territoire local à une nouvelle fonction. On peut citer dans ce cas un quartier résidentiel, une zone d'activité, un parc de loisirs, ou un parc naturel ... Dans tous les cas, l'aménagement opère une mutation dans l'utilisation du sol, et cela induit une évolution des valeurs foncières en même temps qu'une transformation des modes de production et d'occupation de l'espace.

1-1-3 / Qu'est-ce que la politique d'aménagement du territoire :

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le ministre de l'équipement Eugène Claudius-Petit a proposé la définition suivante de l'aménagement du territoire : « *C'est la recherche, dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques*[1] »

Depuis, les définitions de la politique d'aménagement se sont multipliées, au même temps que les visées poursuivies par ces politiques. Aujourd'hui, la politique d'aménagement du territoire doit répondre à de nouveaux enjeux. L'Etat a la responsabilité de la cohésion nationale et vise toujours, en principe, la réduction des inégalités entre les territoires. Mais cet objectif n'est pas simplement rempli par une démarche de réparation ou de redistribution.

[1] Ph. Pinchemel. « L'aménagement du territoire. In: L'information géographique ». Volume 16 n°1, 1952

En maniant différents instruments qui accompagnent ou stimulent le tissu économique et social, l'autorité publique veut donner à chaque territoire les moyens de concevoir et de mettre en œuvre son potentiel de développement, et ce de manière durable.

1-1-4 / Qu'est-ce qu'une politique de développement territorial :

Le territoire joue un rôle majeur dans la dynamique économique et dans la production de l'innovation (proximité des acteurs, effets d'agglomération, externalités positives comme la qualité et la disponibilité des ressources). Tous les acteurs institutionnels, quelle que soit l'échelle (de la commune rurale à la métropole ou à la région) cherchent à attirer les actifs, et parmi eux les plus créatifs et porteurs d'innovation pour entretenir ou relancer une dynamique économique positive. Différents outils s'offrent à eux, parmi lesquels des instruments incitatifs (primes diverses), des politiques d'infrastructures (permettant d'améliorer la connexion du lieu considéré avec les grands espaces productifs et créatifs), des outils de stimulation de réseaux d'acteurs (universités et entreprises) et des stratégies de communication permettant de créer ou de parfaire une « identité territoriale ».

1-2 /Les politiques d'aménagement du territoire en Algérie :

1-2-1/ Période de l'économie centralisée :

L'Algérie ne peut engager une réflexion sur son avenir sans l'évaluation de ses potentialités et ses atouts, et en transformant ses faiblesses en richesses. C'est pour cela qu'elle doit s'interroger sur ses véritables atouts et l'attractivité de son territoire. La politique d'aménagement suivie depuis l'indépendance a fait beaucoup de mal à l'environnement par le peu de souci affiché à l'égard du cadre naturel et verdoyant, mais aussi par l'absence, jusqu'à une période récente, de toute étude sérieuse d'impact sur l'environnement. La politique d'industrie industrialisante suivie par le pays et visant alors à sortir le pays du sous-développement l'a amené sur le chemin du sous-développement environnemental aux conséquences incalculables tant sur le plan de la santé physique des personnes que sur l'équilibre éco systémique en général.

L'Algérie s'est métamorphosée grâce à un intense effort d'investissement depuis la reconquête de sa souveraineté en 1962 et les changements opérés ne se sont pas fait sans rupture. En effet, ce développement présente des distorsions et des exclusions multiples car il n'a pas été encadré par une politique territoriale à la mesure de son importance.

D'abord, l'Algérie a toujours été confrontée au difficile problème de la croissance démographique avec 700.000 personnes supplémentaires en moyenne par an.

A la jeunesse de la population (55%) qui constitue une contrainte majeure pour le développement, s'ajoute l'inégale répartition de la population sur le territoire. Dans « Demain l'Algérie » un document de référence élaboré en 1995 par le Ministère de l'Equipement et de L'Aménagement du Territoire , ou il a affirmé que « Les ressources naturelles sont par contre, elles, limitées et mal réparties: les 230 millions d'hectares qui constituent le territoire national, se répartissent en 200 millions d'hectares de désert, 15 millions d'hectares de parcours steppiques, 7,5 à 8 millions d'hectares de surface agricole utile (SAU) et 5 millions d'hectares de forêts et de maquis».

Le conflit eau potable-agriculture- industrie risque de se poser de manière analogue.

La politique foncière dont dépend la mobilisation effective des terrains à bâtir et leur aménagement, pratiquement gelée jusqu'au début des années 70, faute de textes relatifs au domaine, n'a été tranchée qu'en faveur de la municipalisation des sols urbains, par l'ordonnance de 1974. Cette municipalisation des terres était censée permettre aux communes:

- De disposer des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures publics.
- De satisfaire la demande des citoyens en leur rétrocédant à des prix libérés de la spéculation, des lots à bâtir aménagés.

Mais la démarche a échoué sous l'effet d'une spéculation sauvage sur les terrains à bâtir et un gaspillage général des sols.

L'absence de maîtrise sur les processus territoriaux de développement induit:

✓ Une dégradation avancée des écosystèmes fragiles (littoral, montagne, steppe, sud, milieu rural)

✓ Des pertes de territoire importantes avec tout ce que cela suppose comme menace sur les intérêts stratégiques du pays.

A partir des années 1980, une politique d'aménagement du territoire plus affirmée, avec la création du ministère de la planification et l'aménagement du territoire (MPAT), et l'Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT), chargée de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du territoire en1981.

En 1987, l'aménagement du territoire se dote d'une loi relative à l'aménagement du territoire qui précise les instruments tant au niveau national (SNAT) que régional (SRAT) et en définit la cohérence, sans que les textes essentiels d'application n'aient cependant suivi. Et dans tout cas de figure « *la politique d'aménagement ne se limite pas à une affaire d'instruments. Elle est organiquement liée au modèle de développement économique et social pour lequel s'engage le pays et qu'elle doit encadrer*»[4].

1-2-2/ Période de transition vers l'économie de marché :

Durant le début des années 90, on assiste à un ralentissement des investissements publics, on voit même certains espaces ruraux qui sont totalement marginalisés et qui sont exclus des programmes d'aménagement du territoire, cela est causé principalement par les conditions imposées par le plan d'ajustement structurel du FMI, tout ça est résumé par le budget affecté au ministère de la planification et de l'aménagement du territoire :

Tableau N° 1 : Evolution du budget de l'aménagement du territoire durant la période allant de 1991 à 2003 (en milliers de dinars courants)[5].

Année	Part budgétaire du secteur (Milliers DA)	Total budgétaire du fonctionnement (milliers DA)	Pourcentage (%)
1991	1 000 000	77 000 000	1.29
1992	500 000	124 000 000	0.40
1993	2 000 000	200 000 000	1.00
1994	2 000 000	323 272 877	0.61
1995	6 211 471	734 875 979	0.84
1996	5 112 471	637 975 979	0.80
1997	6 200 458	914 100 000	0.67
1998	1 643 556	1 171 721 600	1.40
1999	100 000	280 884 000	0.53
2000	5 203 036	965 328 164	0.45
2001	3 795 090	836 294 176	0.46
2002	5 322 850	1 050 166 167	0.51
2003	5 232 850	1 235 0166 16	0.38
2004	6 115 640	1 200 000 000	0.50

Nous pouvons ainsi voir la part insignifiante du budget allouée à l'aménagement du territoire, ce ministère chargé de ce dernier n'assumait que la rémunération de son personnel

[4]ACHAIBOU YOUNSI Souad « Les villes nouvelles comme acte d'aménagement d'importance capitale pour la restructuration de la métropole », Conférence "Colonial and Postcolonial Urban Planning in Africa", Septembre2013.

[5]Ahmed TESSA « La politique d'aménagement du territoire du déclin à la relance (1990-2004) » Revue campus N°1. Page 32

administratif, et ses interventions se limitaient aux actions ponctuelles d'assainissement et d'aménagement urbain des grandes villes et des villes moyennes.

Aujourd'hui l'aménagement du territoire change de dimension et doit répondre à des exigences nouvelles « *exigence de la société moderne marquée par la généralisation de l'économie de marché, la démultiplication des responsabilités, la diversification des formes de communication et d'échanges, la primauté des services, la poussée urbaine et la préoccupation du cadre de vie quotidien ; exigence d'une Algérie nouvelle qui doit améliorer ses performances, s'ouvrir au monde tout en renforçant sa cohésion pour satisfaire les attentes et les ambitions des Algériens*[6].»

Depuis l'année 2000 profitant de la stabilité macroéconomique qui est du à l'augmentation des prix des hydrocarbures, L'Algérie a connue neuf années d'amélioration et de consolidation de sa position financière extérieure capitalisant sur les acquis de la stabilité macro-économique. La balance des paiements courants a été excédentaire durant les années 2000 à 2008. Les réserves de change ont fortement progressé durant ces années, ce qui, conjugué à la forte réduction de la dette extérieure ce qui a permis à l'économie algérienne d'être résistante face à la grave crise économique internationale. Les performances économiques de l'Algérie ont été soutenues entre 2001 et 2008 comme en témoignent les performances de croissance économique, profitant de cet environnement économique favorable les autorités concernées ont élaborées le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial.

Le SNAT montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité sociale et l'attractivité du territoire (efficacité économique) dans toutes ses composantes, une vaste entreprise de redressement a été engagée, touchant tous les secteurs de la vie de notre pays. De la concorde civile à la réconciliation nationale, des réformes des systèmes judiciaire et éducatif au désendettement, en passant par la relance de la croissance, la baisse du chômage et celle de l'inflation, notre pays a tant bien que mal progressé dans la voie de la reconstruction et du développement.

[6] ACHAIBOU YOUNSI Souad « Les villes nouvelles comme acte d'aménagement d'importance capitale pour la restructuration de la métropole », Conférence "Colonial and Postcolonial Urban Planning in Africa", Septembre 2013

1-3/ La politique touristique en Algérie, objectifs et moyens :

Les richesses touristiques de l'Algérie ont été découvertes assez tôt bien avant la première guerre mondiale, un flux touristique étrangers important a été enregistré et a suscité chez le colonisateur l'idée de mettre en place les infrastructures répondant au goût de cette clientèle. C'est ce qui a permis à l'Algérie d'héritée à l'indépendance d'un nombre important d'infrastructures touristiques évaluées à 5922 lits, qui se répartissent par type de produit comme suit,

- Balnéaire avec 2969 lits ce qui représente 50% de la capacité totale.
- Urbain avec 2377 lits ce qui représente un pourcentage de 40% de la capacité totale.
- Climatique avec 90lits.
- Saharien avec 486lits.

1-3-1/Formulation de la politique touristique en Algérie durant l'économie centralisée :

Apres l'indépendance, les préoccupations en matière de développement touristique étaient axées essentiellement sur la préservation du patrimoine nationale et la collecte d'information sur des zones susceptibles d'être aménagées dans le cadre de la promotion touristique, ajouter à cela la mise en place des structure adaptées pour assurer la gestion et le développement du secteur touristique tel que l'Office National du Tourisme (ONAT) qui avait pour principale mission la promotion des produits touristiques algériens sur le marché international ou encore l'Agence Touristique Algérienne (ATA) qui avait pour objectif l'organisation des circuits touristiques

En 1966 le montant des fonds alloués au secteur touristique représente près de 92 millions de DA, quatre fois plus que celui accordé à ce secteur en 1964, ceci démontre l'intérêt des autorités gouvernementales et politiques algériennes au développement du secteur touristique, cette année fut marquante et représente une date historique dans le phénomène touristique en Algérie, car c'est au cours de cette année que la première formulation de la politique touristique algérienne fut adoptée.

En 1966 fut représenté le premier engagement de l'Algérie pour un développement touristique national en publiant la charte de 1966 relative au tourisme, qui a été déclarée par l'ordonnance n° 66-62 du 26.03.66 (voir annexe N°1), regroupant ainsi 06 articles parmi eux nous pouvons

citer :

Article 1er- En vue de la réalisation d'un plan d'aménagement touristique, il sera procédé à la délimitation de régions ou de lieux prioritaires pour le tourisme, soumis à des mesures de protection particulières et ou les efforts d'équipement et d'exploitation seront concentrés.

Des décrets définiront ces régions et lieux prioritaires pour le tourisme et fixeront le mode de détermination, la délimitation territoriale ainsi que la procédure de classement

Article 2- Des mesures de protection particulières seront applicables dans ces régions et lieux.

Pour toute construction privée ou publique, la délivrance du permis de construire, outre les conditions prévues par les dispositions édictées en matière d'urbanisme, sera subordonnée à une autorisation particulière dont les conditions et le champ d'application seront fixés par décret.

Tout aménagement ou transformation d'un établissement à caractère touristique dans les locaux déjà existants, l'aménagement d'un terrain de camping, d'un village de vacances ou de tout établissement à hébergement et à l'accueil des touristes, seront soumis également à une autorisation particulière dont les conditions seront fixées par décret

Article 4 – A l'intérieur des régions et lieux visés à l'article 1, il sera créé un droit de préemption au profit de l'Etat sur tout immeuble qui ferait l'objet d'une aliénation volontaire à titre onéreux ou gratuit.

Des décrets détermineront les conditions d'exercice et les effets de ce droit de préemption, et notamment les modalités de fixation du prix.

A travers ces présents articles nous pouvons constater la fermeté des autorités, dans le but de préserver les milieux susceptibles de recevoir des infrastructures touristiques et ainsi mettre en valeur le patrimoine national, pour une attractivité touristique.

Une première approche dégageait les perspectives du programme **1967-1973**, et concluait à la réalisation de 26.500 lits, à la fin de 1973 les capacités d'accueil réalisées totalisaient 9.220 lits.

Une deuxième approche devait permettre, à l'issue de deuxième plan quadriennal

1974 1977 de développer une capacité d'accueil globale de 50.000 lits[7]

A la fin de l'année **1977,** ces structures totalisaient 19.500 lits[8] correspondant à un volume d'investissement de 1.5 Milliard de DA en concours temporaire et 415 millions de DA en crédits d'infrastructure.

En **1978** les capacités d'accueils réalisées étaient de 9.756 lits.

En **1979**, les capacités d'accueils étaient de 17753 lits, elles se répartissaient comme suit:

- Tourisme balnéaire……. 9853lits.
- Tourisme thermal …… 2250lits.
- Tourisme saharien …….. 2102lits.
- Hôtellerie urbaine ……... 2910lits.
- Tourisme climatique …… 638lits

Cette stratégie, n'a malheureusement pas permis d'aboutir aux résultats escomptés en raison du coût de réalisation élevé d'infrastructures touristiques et des surcoût consécutifs à des délais d'études et de réalisation prolongés qui ont conduit à des prix de commercialisation inaccessibles par l'écrasante majorité des nationaux.

Durant les années 80 de nouvelles donnes socio-économiques ont été à l'origine de la formation de la politique touristique de Mai 1980, qui a arrêté une nouvelle stratégie en matière de développement touristique, à la lumière des orientations de la charte nationale en la matière.

Les structures concernées, avaient été chargées en 1983, d'appliquer un programme à moyen terme dont le but est :

- L'amélioration de la gestion du patrimoine.
- L'amélioration du niveau de formation.
- Imposer une nouvelle dynamique à la politique commerciale

[7] A. Tessa, « Economie touristique et aménagement du territoire » OPU, 1991.
[8] A.Tessa,«Economietouristiqueetaménagementduterritoire » OPU,1991.

Durant le deuxième plan quinquennal (1985-1989), une enveloppe financière d'un montant de 550 milliard de DA a été allouée au développement du secteur touristique avec la ferme intention de poursuivre les plans d'aménagement des zones d'expansion touristique déjà entamés en 1966, en 1988 le deuxième texte réglementaire sur les zones d'expansion touristique fut promulgué par le décret 88-232 du 5 novembre 1988 qui a donné un statut juridique à ces dernières (ZET), qui étaient au nombre de 174 reparties sur le territoire national.

1-3-2/ Formulation de la politique touristique en Algérie durant d'économie de marché :

Dès 1990, de nouveaux textes législatifs et réglementaires notamment la loi sur la monnaie et le crédit et le code des investissements, ont été mis en place pour impliquer le capital privé national et étranger dans les investissements y compris pour les investissements touristiques, mais sans résultat probant. L'économie algérienne a connu une véritable récession suivie d'une forte inflation et un chômage considérable, « *L'ampleur de la dette publique tant externe qu'interne a contraint les pouvoirs publics à adopter de sévères programmes de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel sous contrôle du Fonds monétaire international*[9]. »

L'absence d'engouement pour l'investissement dans ce secteur, s'explique certainement par la situation sécuritaire, et l'instabilité politique de la période, mais elle est aussi liée à des facteurs organisationnels et techniques largement évoqués lors des Premières assises nationales du tourisme et de l'artisanat, qui se sont tenues à Alger en Novembre 1997. Il s'agit notamment :

- Des lourdeurs bureaucratiques.
- Des difficultés d'accès au foncier.
- Des difficultés d'accès au crédit bancaire.
- Des moyens limités en matière de promotion.

Sur la base de ce constat et afin de renverser cette tendance, une meilleure prise en charge du secteur touristique s'impose dans le but de lui donner une nouvelle dynamique afin qu'il puisse participer à la croissance économique tant attendue. Pour cela, une réelle volonté politique se fait sentir pour promouvoir la destination Algérie.

[9] L. AIDLI « Le rôle des dépenses publiques dans les performances touristiques en Algérie », communication du colloque international, le 11 et 12 Mars 2013, Université Sétif1.

1-4 /Les principaux acteurs du tourisme en Algérie :

Les activités du tourisme concernent le développement de ce secteur sur initiative publique ou privée en milieu rural, urbain, littoral et sur des aires délimitées officiellement par l'Etat à l'instar des ZEST. Elles sont donc l'affaire de plusieurs acteurs et leur développement est de la responsabilité directe ou indirecte de plusieurs organes sous la tutelle du MTA, des autorités locales (Wali) et des collectivités locales (APW et APC).

Par ailleurs les principaux acteurs concernés sont :

A- Le Ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA) : il est chargé, de toutes les activités liées au développement du tourisme et de l'artisanat en général, son rôle est assuré par plusieurs directions qui ont des objectifs bien tracés à savoir ;

- La Direction du Plan Qualité Tourisme et de la Régulation.
- La Direction de l'Aménagement Touristique.
- La Direction de l'Evaluation et du Soutien des Projets Touristiques

Deux offices sont aussi sous tutelle du MTA, chargés de l'animation et de la promotion du tourisme, il s'agit de :

- L'office national de l'animation, de la promotion et de l'information touristique (ONAT)
- L'office national du tourisme(ONT)

B- Les Directions du Tourisme et de l'Artisanat de Wilaya (DTA) : L'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT), créée par le décret exécutif n°98-70 correspondant au 21 février 1998, c'est une EPIC, placée sous la tutelle du ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA), l'agence est chargée de la dynamisation, de la promotion et de l'encadrement des activités touristiques.

Elle est chargée notamment :

- De veiller à la protection et à la préservation des ZEST,
- De procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des infrastructures touristiques,
- De procéder aux études et à l'aménagement des terrains destinés aux activités

touristiques,

- De veiller, en liaison avec les institutions et les organismes concernés à une gestion rationnelle des espaces et équipements d'intérêt commun…

C- Autres acteurs concernés ou impliqués : Il s'agit :

- Des autorités locales représentées par le Wali.
- Les collectivités locales et territoriales représentées par les Assemblées Populaires de Wilayas (APW) et Assemblées populaires de communes (APC). Celles-ci sont faiblement impliquées dans les programmes des investissements touristiques.
- Les associations professionnelles du tourisme.[10]

1-5/ Les atouts touristiques en Algérie :

1-5-1/ Les potentialités Naturelles :

- **Le climat :**

Un climat méditerranéen couvre le Nord, tandis qu'un climat désertique règne sur le Sud.

Les températures sont variables entre le jour et la nuit dans le Sahara au Sud. Le baromètre indique des variables entre 40° le jour et 5° la nuit. Par contre, le Nord a un climat méditerranéen. En été, les températures sont élevées.

Pour ce qui est des précipitations les régions du Sahara sont caractérisées par un climat aride et sec. Au Nord, la quantité de pluie indique 100 mm de moyenne annuelle et au Sud, elle est de 20 mm, Dans les régions côtières, la moyenne annuelle est 200 mm.

Soleil : 3650 heures de soleil par année.

- **Le littoral**

L'Algérie s'étant sur une frange littorale de 1200 Km, elle se caractérise par son altitude et sa composition rocheuse, elle se compose de plusieurs espaces touristiques, tel que Bejaia, Alger, Oran, Tizi-Ouzou etc. cette richesse est propice à la baignade et aux sports nautiques vu la qualité et la chaleur de ces plages ainsi que ces paysages que peut toujours

[10]Oudjedoub.O « aménagement touristique et développement local » mémoire de master, université abderrahmane mira-Bejaia, 2014.

offrir ce pays.

- **La Montagne :**

Géographiquement l'espace montagneux s'étend sur quasiment toute la partie nord de l'Algérie avec notamment la présence d'importants massifs montagneux dans la région de la Kabylie. La montagne algérienne peut être géographiquement subdivisée en trois grands ensembles:

- L'atlas tellien du nord,
- L'atlas saharien du sud,
- L'ensemble Tassili – Hoggar à l'extrême sud

Les massifs de chaque Atlas présentent une spécificité sur les plans écologiques et socio économiques. L'Atlas tellien, plus humide, plus boisé, plus peuplé est plus diversifié que l'Atlas saharien qui est lui-même plus diversifié que le Tassili –Hoggar.

En Algérie la montagne joue un rôle important dans les domaines de la diversité biologique (diversité des paysages, des unités de végétation, des taxons, des espèces endémiques etc.), du climat (milieux plus humide, neige), des ressources hydrauliques (châteaux d'eau de l'arrière pays), des ressources minières, démographiques (un quart de la population du pays vit dans ces zones) et historiques.

La montagne peut constituer ainsi un produit touristique naturel par sa version de ski de piste, ski de fond, randonnée, vélos tout terrain etc.

- **Le Sahara:**

Le Sahara Algérien avec son immensité désertique, regorge de richesse minière et pétrolière et de matières premières, ainsi que son agriculture avec des oasis et palmeraies qui proposent des dattes d'une exceptionnelle qualité. Les sahraouis algériens avec leurs savoirs faires ancestraux ont depuis toujours captivés l'intérêt et l'engouement des voyageurs du monde entier même s'il reste beaucoup à faire en termes d'infrastructures d'accueil de haut standing. Parmi les destinations les plus prisées :

- Adrar au sud ouest, avec 4 27000 km est connu pour le brassage de différentes cultures, ses foggaras et ses forteresses séculaires.

- Illizi : le Tassili n'Ajjer à l'externe sud est qui occupe une superficie de 286808 km Cette région est connue pour le parc national du Tassili (15 000 peintures rupestres). Celui-ci classé depuis 1982, patrimoine mondial de l'UNESCO[11], constitue un véritable creuset où les éléments naturels, culturels, et historiques vivent en symbiose.

- La vallée du M'ZAB :[12] Le classement de la vallée du M'Zab sur la liste du patrimoine mondial concerne tout autant l'ensemble historique, urbanistique et architectural, ainsi que la palmeraie et l'économie du système de captage des eaux(foggaras).

- Tamanrasset : le Hoggar. Cette région recouvre 113000 km, le parc national au Hoggar crée en 1987, est caractérisé par son relief, sa faune sa flore et ses gravures rupestres. En constituent le principal attrait touristique.

1-5-2/ Les ressources artistiques, culturelles et du patrimoine historique :

La culture dans son sens plus large est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels et immatériel, intellectuel et affectif qui caractérisent une société toute entière

La culture algérienne englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions ainsi que les croyances.

L'amazighité, l'arabité, l'islam ainsi que l'appartenance magrébine, africaine et méditerranéen constituent ses principales composantes.

Donc l'Algérie n'est ni monolingue ni monoculture, ceci dit qu'elle abrite des sous- cultures régionales qui se distingue l'une de l'autre, dans l'habillement, le mode de consommation, et l'organisation sociale et les dialectes (les chaouis, les mozabites, les kabyles etc.), la finalité de ces cultures est d'affirmer la continuité de son être propre et à en assurer le développement. Il s'agit de ressources qui motivent un déplacement à but purement touristique. Leur importance est déterminée par leur caractère plus ou moins unique qui permet à un pays de disposer de situation de monopole ou quasi-monopole.

- Les grandes villes algériennes regorgent de trésors historiques, culturels mais aussi de tradition. C'est le cas des villes d'Alger, d'Oran, de Constantine mais aussi de Tlemcen, Djamila, Timgad, Tipaza ou encore de Tamanrasset. Ces lieux sont l'occasion de

[11]http://whc.unesco.org/fr/list/179
[12]http://whc.unesco.org/fr/list/188

découvrir les différentes cultures et traditions algériennes, mais aussi son patrimoine historique et ses monuments ainsi que son artisanat encore très présent.

- L'Algérie est un pays qui a connu une variété de cultures et civilisations, vu sa position géographique, stratégique, l'Algérie a été de tout temps convoitée et souvent occupée par les puissances du moment (les Phéniciens, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Turcs et les Français) malgré la farouche résistance de ses habitants d'origine, tour à tour commandés par d'illustres personnages : Massinissa et Jugurtha (période romaine), Kahina et Koceïla (période pré-islamique) et Lalla Fathma n'Soumeur, El-Mokrani, Larbi Ben M'hidi, Ramdane Abane… (Depuis la conquête et colonisation française).

- L'Algérie abrite de formidables sites archéologiques des époques romaine et phénicienne. Pas moins de sept monuments et sites algériens sont aujourd'hui inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Culturellement, les Algériens ont été également marqués et influencés par les diverses civilisations ayant fleuri et prospéré dans le pourtour de la Méditerranée.

L'artisanat est une composante importante de l'identité du pays, creuset de beautés et de multiples talents. L'artisanat algérien, à l'instar des artisanats des autres pays, est d'une incontestable richesse et d'une étonnante variété dans les formes, les techniques et les décors. Cette richesse est rehaussée par la modestie des matériaux dont sont constituées les œuvres artisanales.

Autrefois partie intégrante du quotidien des Algériens, l'artisanat est aujourd'hui une activité menacée malgré la résistance de certains artisans qui tentent tant bien que mal de sauvegarder un pan entier du patrimoine culturel national.

- **Bijoux:** les bijoux algériens sont le fruit de nombreux héritages : romano-byzantin, andalou, arabo-musulman et turc. Les formes sont généralement géométriques et les couleurs sont vives ou très contrastées. C'est le cas du bijou Kabyle, son timbre spécifique à la localité de Béni Yanni, dont sa variété ne se trouve nulle part ailleurs, ajouté a cela les bijoux d'autre région du pays à l'image du bijou des Aurès et au pays des Touareg où les bijoux sont connus par leurs grande simplicité et leur élégance.
- **Broderie et costumes :** chaque région d'Algérie brode de façon spécifique. Cet art de la broderie reste très vivace en Algérie surtout lors des mariages. En effet, la femme

algéroise est toujours élégante avec son caftan et Karakou, des costumes sur lesquels sont brodés des arabesques d'inspiration turque, arabe ou andalous. A Constantine on trouve le velours de couleur rouge et noir brodé a l'aide de fils dorés ou argenté, tandis qu'à Annaba ce sont les motifs floraux qui dominent. Quant aux costumes Kabyles traditionnels, il est toujours beau et prédominant avec sa couleur orange, lieu de production spécifiquement à bouzeguene et Ouadhia, ce costume traditionnel est l'outil de communication et le moyen d'identification par excellence, la robe kabyle et le Burnous, sont les seules pièces survivantes face aux phénomènes de mode actuelle, et pour montrer l'importance de ces costumes symboliques, Le sociologue Ibn Kheldoun (1332-1406), avait dit que « *la contrée des berbères débute là où les Hommes portent le burnous, et s'arrête là où les gens ne mangent pas du couscous* ».Il détermine ainsi la place qu'occupe l'art vestimentaire et l'art-culinaire dans la définition de la culture et l'identité d'un peuple.

- **Tissages :** il existe encore en Algérie quelques femmes qui possèdent leur propre métier à tisser qu'elles utilisent pour confectionner des tapis, des couvertures décorées, des burnous etc. le tissage est le reflet des richesses et des diversités culturelles d'Algérie. Les représentations varient d'une région à l'autre, en Kabylie le lieu de production est principalement à Ait Hichem, et Ouaghzen, qui est considérée comme une activité familiale, alors qu'à Ghardaïa, ville aux tissages réputés, les poils de chameaux rendent le tapis imperméable.
- **Vannerie :** c'est un ensemble d'objets utiles dans la vie quotidienne, tel que des paniers, couffins, corbeilles. En effet, la vannerie est l'art de tresser des fibres végétales (les matériaux) pour réaliser des objets très variés. elle est pratiquée exclusivement par les femmes, à Tizi-Ouzou le lieu de production se trouve à Ouadhia, Djemaa-Saharidj.
- **Poterie :** l'artisanat rural en Algérie est marqué spécialement par la poterie. Cette activité est riche en symbole racontant des histoires et marquant des époques ancestrales. En effet, La poterie algérienne est extrêmement riche. Avec ses formes variées et ses décorations élégantes, elle constitue l'un des symboles du patrimoine artisanal de l'Algérie. Cette poterie plonge ses racines dans les temps les plus reculés. En Kabylie la poterie est spécifique pour les villages d'Ath Kheir, Mâatkas, dans l'usage est domestique et/ou commerciale, en ocre rouge ou couleur terre, la poterie utilitaire ou décorative est ornée de motifs primitifs simples en Kabylie et dans les Aurès, elle est d'inspiration romaine à Tipaza, et celle d'Adrar

dans le sud est de couleur noire recouverte de dessins surprenants. Aujourd'hui elle se trouve menacée dans de nombreuses régions

- **Dinanderie :** les artistes dinandiers existent en Algérie depuis le moyen âge. Ils travaillent le cuivre pour faire des objets utilitaires, tels des plateaux, théières…. Hérités des Andalous et des Ottomans, cet art, transmis de père en fils, tend à disparaitre. Il subsiste cependant, dans quelques villes comme Tlemcen, Alger et Constantine.[13]

La qualité de nos produits artisanaux et le savoir-faire de nos artisans dans la tapisserie, la poterie, la vannerie, le tissage et surtout la dinanderie n'ont rien à envier à ce qui se fait dans les pays voisins, mais la différence réside dans l'accompagnement de l'Etat, ce qui reste insuffisant chez nous en Algérie, alors que ces produits artisanaux peuvent constituer un levier de développement local, surtout dans les milieux reculés, la valorisation de ces ressources spécifique peuvent être un moyen de développer le secteur du tourisme.

Malheureusement, une multitude d'entraves en particuliers la cherté de la matière première pousse aujourd'hui des milliers d'algériens artisans et formateurs d'abandonner le secteur de l'artisanat en Algérie pour se tourner vers des activités plus lucratives.

Section 02 : Aménagement des Zones d'expansion et sites touristiques (ZEST)

Le secteur touristique jouit en Algérie d'une prise en change importante par la mise en place d'un cadre stratégique de référence (SDAT), ce dernier fixe les projets touristiques par la déclaration des ZEST.

2-1/ Définition et lois régissant la Zone d'Expansion et Sites Touristiques(ZEST)

Conformément à la loi 03-03 une zone d'expansion touristique (ZET) est définie comme étant toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et créatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'une ou de plusieurs formes rentables de tourisme.

Les ZEST en Algérie constituent des réserves foncières importantes pour la mise en ouvre

[13]Djeyida.B «les obstacles au développement du tourisme dans la wilaya de Bejaia » mémoire de master, Abderrahman mira-Bejaia, 2018.

d'une réelle relance économique du secteur touristique permettant aux investisseurs nationaux ou étrangers de réaliser des structures touristiques. En 1966 le nombre de ZEST était de 06, alors que le décret n° 88-232 de 1988 a délimité 174 ZEST avant que deux d'entre elles soient déclassées**.** 53 autres ZET ont été approuvées en 2009, 2010 et 2016. Jusqu'à présent, 225 Zones d'expansion touristiques (ZET) ont été choisies et approuvées par le ministère de tutelle, ce qui représente 53 000 hectares au total.

Ces zones sont de grandes assiettes de terrain où étaient censées être implantées des infrastructures touristiques diverses, selon les ressources touristiques de la zone en question.

Selon la même loi de 1988 portant sur les ZEST, 160 des 174 ZEST décrétées sont concentrées sur le littoral et sont à vacation balnéaire.

Ainsi que 202 sources thermales qui ont été recensées par leurs caractères physico-chimiques :

- 136 sources thermo minérales d'importance locale.
- Sources thermo minérales d'importance régionale
- Sources thermo minérales d'importance nationale

2-2/ La ZEST se compose de:

- Terrains sur les quels seront réalisé les équipements touristiques et récréatifs, les réseaux de distribution d'eau, d'énergie, …, les équipements techniques et les installations annexes liées aux première
- Terrains constituant une ceinture de protection contre toute atteinte pouvant déprécier le terrain destiné aux équipements de loisirs et du tourisme, ou bien pouvant avoir des effets négatifs sur le fonctionnement de ces équipements.
- La largeur de la ceinture varie selon les données à chaque CES (Coefficient d'Emprise du Sol).

2-3/ Les objectifs attendus des ZEST

De par sa définition une zone d'expansion et site touristique est une étendue de terre qui attend d'être aménager par les divers équipements a vocation touristique dans un périmètre

bien défini, quand elle recevra les infrastructures nécessaires elle aura pour objectif le développement du secteur touristique qui aura des retombés positives sur d'autres secteurs d'activités.

Vu l'interconnexion de l'activité touristique avec d'autres secteurs d'activité, le bon fonctionnement de la ZEST peut être un moteur pour l'économie locale voir même nationale avec ses effets d'entrainements sur les autres secteurs: Agriculture, Artisanat, Culture, Services, Transports, Bâtiments, Travaux Publics, Industrie, Revenus, Devises, Développement Local… et ses effets dynamisant sur les grands équilibres : emplois, croissance, équilibres externes, investissements.[14]

2-3-1/ Elle a aussi pour objectifs :

- L'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer le développement durable de tourisme
- L'intégration des zones d'expansion et sites touristiques ainsi que les infrastructures de développement des activités touristiques dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire.
- La protection des bases naturelles du tourisme.
- La préservation des ressources culturelle et touristiques à travers l'utilisation et l'exploitation à des fins touristiques du patrimoine culturel, historique, culturel et artistique.
- La création d'un bâti harmonieusement aménagé et adapté au développement des activités touristiques et la sauvegarde de sa spécificité.

Pour pouvoir atteindre ces objectifs, et bâtir des infrastructures à vocation touristique sur ces présentes ZEST, le MTA à financer un ensemble de Plans d'Aménagement Touristique (PAT) conformément à la loi 03-03 relative aux ZEST, qui vise le développement rationnel et durable des zones d'expansion et sites touristiques (ZEST), c'est un instrument d'aménagement et d'exploitation de ces espaces à travers la mise en valeur des périmètres aménagés destinés a recevoir des investissement à caractère touristiques comme le stipule la loi.

L'article 12 de la loi n° 03-03 stipule que l'aménagement et la gestion d'une zone

[14]Oldtaleb. O et Ait yakoub. A « l'aménagement du territoire au service du développement touristique » mémoire master DLTVP , UMMTO, 2015.

d'expansion et d'un site touristique doivent intervenir conformément aux prescriptions du plan d'aménagement touristique élaboré par l'administration chargée du tourisme dans un cadre concerté, et approuvé par voie réglementaire.

Selon l'article 13 de cette même loi, le plan d'aménagement touristique, cité à l'article 12 ci-dessus, s'inscrit dans le cadre des instruments d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. A ce titre, le plan d'aménagement touristique vaut permis de lotir pour les parties constructibles.

2-4/ Répartition des ZEST par wilaya (Source MTA) :

Ce sont des espaces délimités, qui sont censés être protégés et qui sont destinés à recevoir les investissements touristiques compte tenu des critères suivants :

- L'accessibilité (port, aéroports).
- La desserte (routes, voies ferrées).
- La proximité des réseaux (énergie, eau, Tél., assainissements).
- La constructibilité des terrains.

Tableau N° 2 : La répartition des 225 ZEST au niveau national

WILAYA	***ZEST***	***SUPERFICIE (Ha)***	***WILAYA***	***ZEST***	***SUPERFICIE (Ha)***
Tipaza	22	1950	Naama	03	2396.5
Jijel	19	4232	M'sila	03	67
Mostaganem	16	4724.8	Setif	02	615.5
Bejaia	14	1254.50	Mascara	02	458.12
Alger	13	2722.75	Ain Defla	02	75.6
Boumerdes	13	4893.30	Khenchela	01	327.7028
Skikda	11	3000	Souk ahras	01	275
Ain temouchent	10	1901	El bayedh	01	33.8
Chlef	10	1691.5	**Total Hauts Plateaux**	**36**	**8 082.9528**
Tlemcen	10	660	Biskra	05	272.2868
Oran	09	2104	Ouargla	04	72
Tizi-Ouzou	**09**	**2091**	Ghardaïa	03	226
El Taraf	05	5010	Bechar	02	149
Annaba	05	2426	El Oued	01	67
Total zone côtière	**166**	**38 660.90**	**Total Sud**	**15**	**786.2868**
Medea	08	484.5	Adrar	05	271.92
Saida	05	1 116.30	Tamenrasset	02	68
Batna	04	2085.89	Illizi	01	8600
Djelfa	04	147	**Total Grand Sud**	**08**	**8941.92**
Total ZEST	**225**	**Superficies total**	**56 472.0596**		

Source : Réalisé par nous même à base des chiffres tirés dans les différents fichiers portant sur les ZEST

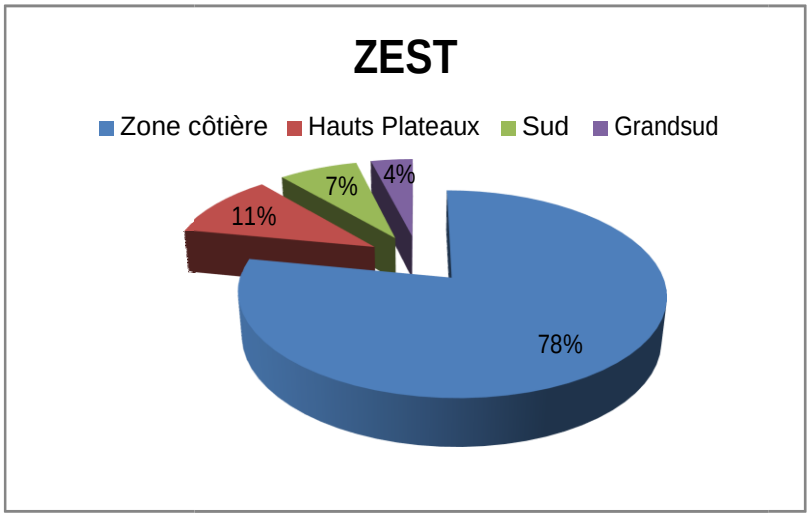

Figure n°01 : Répartition des ZEST au niveau national

La frange littorale de l'Algérie a bénéficié de 166 ZEST qui sont réparties entre les Wilayas côtières ce qui représente 78% du totale des ZEST, montrant ainsi la place qu'accord les autorités au développement du tourisme littoral le plaçant ainsi comme prioritaire, suivies des hauts plateaux avec 36 ZEST qui représentent quasiment 11%. Une importance moindre a été donnée au développement du tourisme saharien, malgré son étendu territoriale n'a tiré profit que de 23 ZEST (Sud et grand Sud), ce qui représente 11% du total des ZEST.

Les wilayas qui ont le plus grand nombre de ZEST décrétées sont ; la wilaya de Tipaza avec 22 ZEST, Jijel avec 19 ZEST et Mostaganem avec 16 ZEST, mais sans autant avoir la plus grande superficie en termes de réserves foncières, alors que la Wilaya de Tizi-Ouzou malgré ces potentialités touristiques n'a reçue que neuf (09) ZEST décrétées huit (08) d'ente elles sont a vocation balnéaire plus une autre ZEST de montagne pour une superficie total de 2091 hectares, ajouter a cela les 3 ZEST proposées qui concernent l'arrière pays et plus précisément dans les zones de montagnes qui sont respectivement la ZEST de Tala Guilef (Boughni), Yakouren (Yakouren), Azrou N'thor (Iferhounene).mais beaucoup de ces ZEST attendent qu'un PAT soit réaliser et approuver par les autorités compétentes.

Ces zones sont de grandes assiettes de terrain où étaient censées être implantées des infrastructures touristiques diverses, selon les ressources touristiques de la zone en question.
«*Sur les 225 ZEST approuvées au total, plus de 150 sont en cours d'étude pour élaborer des plans d'aménagement, car depuis 2011, les plans d'aménagement sont devenus obligatoires*

avant de céder les terrains aux investisseurs[15]», précise Nordine Nadri, directeur de l'Agence nationale du développement du tourisme (ANDT).

2-5/Exemples d'Aménagement Des Zones Touristique dans les pays voisins :

2-5-1/ la ville de Tabarka :

La Tunisie est une destination touristique très fréquentée dans le bassin méditerranéen. Elle dispose de nombreux atouts :

- Le climat méditerranéen : qui lui assure des étés chauds et secs ainsi que des hivers doux.
- Elle possède1300 Kilomètres de côtes, dont de nombreuses plages de sable.
- Elle dispose d'un riche patrimoine culturel.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie de la Tunisie ainsi qu'une source de devises pour le pays (Bilan du secteur touristique en Tunisie, 2010) dont il contribue directement à l'économie tunisienne s'élevait à 5,51 milliards de dinars (2,63 milliards d'euros) en 2013, soit 7,3% du PIB, Il génère environ 350.000 emplois directs et indirects, selon le dernier rapport du World Travel & Tourism Council (WTTC) sur la Tunisie. (Isabelle de Foucaud, 2015) Quelque 4 millions 400 mille touristes ont visité la Tunisie entre le 1er janvier et le 31 juillet 2018, soit une augmentation de 23% par rapport à la même période de 2017, avait annoncé Salma Elloumi Rekik le 9 août. La ministre avait indiqué que les recettes touristiques ont atteint 1750 millions de dinars durant la même période enregistrant une augmentation de 42% par rapport à 2017.

- **Présentation de la ville de Tabarka :**

C'est une ville côtière du Nord-Ouest de la Tunisie située à une centaine de kilomètres de Tunis et à quelques kilomètres de la frontière Algéro-tunisienne. Son nom est étymologiquement d'origine berbère et signifierait « pays des bruyères » ou peut-être du génois *Tua barca*.

Rattachée au gouvernorat de Jendouba, elle constitue une municipalité comptant 19 770 habitants en 2014. La ville est le centre d'attraction des populations villageoises de la Kroumirie, région montagneuse parsemée de chênes-lièges. Ses habitants sont aujourd'hui dénommés Tabarkois ou parfois Tabarquois. Ces termes sont en opposition avec celui

[15]Rapporté par le journal EL WATAN du 7-08-2015, page 4.

de Tabarquins qui désigne les Génois présents jusqu'au XVIII[e] siècle sur l'île de Tabarka (Tabarque).

C'est une ville touristique connue pour les activités de plongée sous-marine (fonds marins poissonneux où la pêche au mérou et à la langouste est pratiquée) et le corail utilisé dans la bijouterie. On y vient aussi pour ses festivals dont le célèbre Tabarka Jazz Festival. La ville est surplombée d'un rocher sur lequel est construit un fort génois.

- **L'aménagement à Tabarka :**

Le nouveau centre touristique de Tabarka situé dans l'extrême nord-ouest du pays a ses origines, tout comme Tozeur, dans une décision prise par l'Etat, à savoir désigné cette zone« zone touristique ». Suivant l'exemple des zones touristiques aménagées dans le passé, il était prévu de créer un nouveau pôle touristique dans le nord-ouest du pays qui ne connaissait jusqu'alors guère de développement économique. Le projet de Tabarka sera suivi dans les années à venir par d'autres zones touristiques sur la côte nord. Selon le principe réalisé déjà à Port-el Kantaoui, un terrain situé à une certaine distance de la ville de Tabarka a été affecté zone hôtelière, et une société privée d'aménagement a été chargé de l'aménagement et de la commercialisation. La zone touristique comprend quatre éléments centraux :

- une zone hôtelière classique située dans la baie de Tabarka (El Morjane)
- une zone Marina selon l'exemple de Port-el-Kantaoui avec des appartements
- une zone destinée à des résidences secondaires privées (Zone Larmel)
- en tant qu'élément supplémentaire un terrain de golf.

L'Etat est intervenu au niveau de :

- L'aménagement d'un aéroport pour que la zone soit directement accessible de l'étranger.
- La construction d'une station d'épuration d'eau
- L'amélioration de la desserte routière de la région

Le développement de nouvelles destinations touristiques peut déclencher toute une série d'impulsions économiques au niveau régional. A quelques petites exceptions près, le tourisme en Tunisie semble être accepté par la population. Afin de limiter les impacts écologiques négatifs, l'Etat s'apprête également à prendre une série de mesures qui vont dans la bonne direction. Cependant, l'exemple de Tabarka permet d'identifier toute une série de

restrictions, valables en somme aussi pour d'autres nouvelles stations touristiques. L'ensemble de la zone touristique a été développé par une société privée d'aménagement, comme cela est d'usage au cours du développement dans la plupart des autres stations touristiques tunisiennes. Cette société a acheté la zone touristique à développer à des conditions favorables de l'Etat et a été responsable de l'aménagement interne et la commercialisation de cette zone.

Le retrait complet de l'Etat du développement de complexes touristiques ne semble pas être la meilleure solution dans ce cas. Tout au contraire, il s'avère que p. ex. des activités communes sous forme d'une dans de nombreux domaines « public-private-partnership » pourraient réaliser de meilleurs résultats, puisque et les intérêts particuliers et l'intérêt public sont pris en compte.[16]

2-5-2/ exemple d'aménagement de la zone touristique « Zahrat Annakhil » à Marrakech (Maroc) :

Le Maroc occupe une place relativement confortable concernant le tourisme à l'échelle continentale, il fait partie du trio de tête constitué avec l'Afrique du Sud et l'Égypte, cependant, à l'échelle mondiale le Maroc arrive à la 29^{e} place et rêve de se hisser à la 20^{e} place à l'horizon 2022. L'industrie touristique au Maroc est un secteur économique important ; bon an mal an, il représente entre 8% à 10 % du PIB du pays. Sur le plan touristique, le Maroc dispose d'atouts remarquables : son climat, sa culture spécifique, ses villes impériales et sa position géographique.

Marrakech est l'une des villes symboliques en vue du tourisme au Maroc. Elle combine des atouts et des potentialités touristiques très importante, elle est la 4eme ville après Casablanca L'espace touristique de la ville de Marrakech se compose de sept unités spatiales : la Médina, l'Hivernage, Guéliz, Semlalia, la Palmeraie, l'Agdal et Chrifia.

- **L'Aménagement de la zone « Zahrat Annakhil » à Marrakech :**

Une nouvelle zone touristique et résidentielle sera aménagée à quelques kilomètres de la ville ocre. Elle s'étalera sur une superficie de 182 hectares. Le montant global de l'investissement s'élève à 420 millions DH.

«Zahrat Annakhil » est le nom du projet qui vient d'être lancé à Marrakech. Il concerne la

[16]Revue tunisienne de géographie, faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, N°31 année 2000.

création d'une nouvelle zone d'aménagement touristique et résidentielle. Le lancement du projet a été annoncé lors d'une journée d'information qui a été organisée au profit des investisseurs nationaux et internationaux le vendredi 15 décembre. Cette nouvelle zone touristique qui est située au centre de la palmeraie, à quelques kilomètres de Marrakech, s'étale sur une superficie de 182 hectares. L'aménagement de la nouvelle zone sera assuré par la société Medz qui est une filiale de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) développement. Le coût global de l'investissement s'élève à 420 millions DH. Ce nouveau projet vise à améliorer la capacité d'accueil de la ville de Marrakech. Il permettra d'augmenter le nombre de lits à 6000 puisqu'il porte sur six lots pour des hôtels de quatre ou cinq étoiles et cinq lots pour des maisons d'hôtes. Il permettra, également, la construction de 29 lots pour des résidences sous forme de villas, de trois lots pour des résidences sous forme d'appartements, de quatre lots pour des villas individuelles et de six lots qui seront destinés à des équipements collectifs.

Selon le directeur général de la CDG Mustapha Bakoury, « le groupe a amélioré son intervention dans les domaines de l'immobilier et du tourisme, secteurs qui contribuent au dynamisme de l'économie nationale et qui ont enregistré une forte croissance durant les dernières années ». Le wali de la région Marrakech-Tensift-Al Haouz, Mounir Chraïbi a, pour sa part, rappelé que «le lancement de cette nouvelle zone touristique appelée « Zahrat Annakhil » va contribuer de manière significative au renforcement de l'offre et de l'animation touristique de la ville ocre». Il a aussi rappelé que ce projet accorde beaucoup d'intérêt à l'aspect environnemental puisqu'il prévoit l'implantation de près de 30 000 palmiers.

L’amélioration de la qualité’ de produit touristique et des services dans tous les acteurs concernés par l’activité touristique fait partie des premières actions à entreprendre pour défendre les avantages compétitifs du secteur.et pour tous les professionnels sont unanimes pour appeler à agir assez tôt en menant et en multipliant les compagnes promotionnelles pour attirer en particulier les clients classiques et conquérir des marchés.

2-6/L’état d’aménagement des zones touristique en Algérie par rapport au pays voisins :

Le tourisme en Algérie est l’un des secteurs d’activités qui n’ont pas eu assez de place dans l’investissement. C’est un secteur au quel l’état n’as pas donné l’importance qu’il mérite, il a souffert par un mélange de négligence et d’ignorance de la part des collectivités locales et des services concerné qui travaillent pour son développement. On peut dire que l’Algérie a connus plains d’obstacles qui lui ont causé un très grand retard dans le cadre du développement de l’activité touristique. En analysant la touristicité des pays voisins tel que le

Maroc et la Tunisie, on s'aperçoit que L'Algérie a un grand retard dans le secteur du tourisme malgré toutes les potentialités dont elle recèle, c'est un pays en construction touristique tient à préciser le ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme qui reconnait l'existence d'un déphasage entre les nombreuses potentialités dont l'Algérie dispose et la réalité du terrain peu inviable. Il suggère encore que c'est en raison de ce déphasage que près d'un million d'algériens partent annuellement en direction de la Tunisie pour y passer leurs vacances. L'Algérie enregistre un retard important, elle ne tire que des revenus dérisoires en égard de ses potentialités, analyse-t-il en estimant que l'Algérie est classée au 147^{e} rang sur 174 pays mondial devancée de loin par le Maroc et la Tunisie.

Il existe plusieurs faiblesses et freins qui on rendu le secteur du tourisme très en retard par rapport au pays voisin dont on peut citer le manque des investissements dans ce secteur, l'absence d'une culture touristique, un environnement d'affaires peu attractif et un personnel peu qualifier.

Des changements profonds seront assumé par l'état en faveur de l'entreprise touristique privé la quelle peut apporter des compétences et un savoir-faire. L'intervention de l'état pour la mise en place d'un cadre de financement adapté, l'amélioration de la lisibilité des marchés et l'embauche d'une politique de l'attractivité des territoires. Le ministre d'aménagement de territoire s'était penché longuement sur le projet du schéma directeur d'aménagement de territoire (SDAT) qui vise à insérer l'Algérie sur le réseau international du tourisme.

Mais de son côté il a envisagé un paquet de contraintes qui empêchent la relances du secteur de tourisme en Algérie comme le manque d'intérêt a l'égard de tourisme et l'insuffisance de la qualité et de la formation et aussi le manque de soutien du secteur public.

Un caractère saisonnier de l'activité touristique et des atteintes au patrimoine naturel et culturel comme quoi vraiment on est loin d'être à la même place que nos pays voisins malgré nos surfaces et nos potentialités il reste beaucoup a faire pour monter sur les rails du développement de secteur touristique[17]

Conclusion du chapitre :

Attentive aux expériences des pays voisins et de ceux considérés comme ayant enregistré des succès en matière d'activités touristiques, et en s'inspirant de leurs réussites mais aussi de leurs déconvenues, l'Algérie a décidé de donner ; à l'aménagement du territoire une dimension à la hauteur de son importance dans le développement économique avec la mise en place d'un SNAT à l'horizon 2025, et à l'aménagement touristique à travers des moyens à la

[17] Hajjaj. B « une nouvelle zone touristique a Marrakech » publié dans aujourd'hui le Maroc le 28-12-2015.

mesure de ces potentialités et de ses atouts avec l'allocation d'un SDAT à l'horizon 2025, vu ce dont dispose notre pays de richesses et de potentialités immesurables dans le domaine touristique, pour faire diversifier ainsi l'économie national qui représente un enjeu de premier ordre.

Le secteur touristique vient s'imposer en tant qu'alternative économique comme l'avait mentionner l'ancien Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Monsieur M.A HADJ SAID en affirmant que *« le développement touristique n'est plus une question de choix, mais une nécessité* ».cela résume la volonté des autorités à développer le secteur du tourisme en mettant en place les moyens financiers, et les outils nécessaires qui doivent permettre de structurer le territoire algérien, et contribuer de façon active à façonner l'image touristique du pays et l'émergence de la destination Algérie.

Chapitre II :

Orientation des activités touristiques dans le cadre du SNAT

Introduction :

De nos jours, les territoires sont confrontés à une mondialisation porteuse de grandes potentialités et d'immenses opportunités, mais aussi source d'inquiétudes, de menaces et de défis à relever, car la compétition n'est plus localisée aux seules entreprises, elle s'est déplacée vers les territoires et les régions. Le développement des territoires, voire leur survie, dépend largement de leur capacité à s'adapter et à innover dans un contexte globalisé, marqué par une concurrence de plus en plus rude, à laquelle se livrent les territoires pour gagner la bataille de l'attractivité et de la compétitivité.

Le SNAT a rendu ainsi, lisible les faiblesses et forces du territoire ; il a identifié les opportunités et les menaces, ainsi que les enjeux qui encadrent les dynamiques territoriales en mouvement.

SECTION01 : le schéma national d'aménagement du territoire(SNAT)

1-1/ définition du SNAT :

Le SNAT est un acte par lequel l'Etat affiche son grand projet territorial.

Le SNAT montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité sociale et l'attractivité du territoire (efficacité économique) dans toutes ses composantes, une vaste entreprise de redressement a été engagée, touchant tous les secteurs de la vie de notre pays. De la concorde civile à la réconciliation nationale, des réformes des systèmes judiciaire et éducatif au désendettement, en passant par la relance de la croissance, la baisse du chômage et celle de l'inflation, notre pays a tant bien que mal progressé dans la voie de la reconstruction et du développement de territoire et de [1].

[1] Site officiel du ministère de l'intérieur : www.interieur.gov.dz

1-2/ les Quatre (04) lignes directrices pour la mise en œuvre du SNAT 2025[2] :

- La durabilité des ressources.
- Le rééquilibrage du territoire.
- L'attractivité et la compétitivité des territoires.
- L'équité sociale et territoriale**.**

Ces 04 lignes directrices se déclinent à leur tour en vingt (20) Programmes d'Action Territoriale « Les PAT » :

1-2-1/ Ligne directrice 1 : La durabilité des ressources

Cinq (05) actions sont identifiées :

- **La durabilité de la ressource en eau :** qui constitue une question fondamentale, cinq (05) actions sont prévues par le SNAT 2025 :

A- Assurer une distribution quotidienne de l'eau : à la population. Cet objectif constitue un enjeu sensible à court, moyen et à long terme au regard du déficit actuel et des besoins sans cesse grandissant aussi bien en eau potable qu'en eau industrielle et agricole.

B- Assurer une équité régionale :

Par les transferts territoriaux et interrégionaux :

- Nord - Nord
- Nord - Hauts Plateaux
- Sud - Hauts Plateaux
- Sud – Sud

Ceci permettra une répartition équitable de l'eau entre les territoires et constituera un facteur de rééquilibrage territorial.

C- Etablir un arbitrage équitable entre usagers et secteurs selon les choix politiques stratégiques :

- Une priorité à la satisfaction des besoins en AEPI avec le développement de l'approvisionnement en eau dessalée pour 11 wilayas côtières.

[2] Site officiel du ministère de l'aménagement du l'environnement et du tourisme « la mise en œuvre du (SNAT)2025 » : www.matet.gov.dz.

- Des choix à faire entre la petite et moyenne hydraulique (PMH) et grands périmètres d'irrigation (GPI) en fonction des avantages comparatifs avec une plus grande attention pour la première et le souci légitime de rentabiliser la (GPI)

D- Assurer une eau de qualité : une action impérative - par un meilleur traitement de l'eau potable – épuration des eaux usées et effluents industriels – limitation des épandages agricoles.

E- Le renouvellement de la gestion de l'eau par l'économie de l'eau et l'optimisation de son usage

- **La conservation des sols et la lutte contre la désertification :** dont l'objectif est de protéger et valoriser les sols, par des pratiques de cultures, d'élevage ou d'aménagement adaptées, capables d'assurer sa pérennité et sa transmission aux générations futures.

- **La protection et la valorisation des écosystèmes :**

- Le littoral.
- La montagne.
- L'écosystème steppique.
- L'écosystème oasien.
- L'écosystème forestier.
- Les aires protégées.

- **La prévention des risques majeurs :**

- Les séismes et risques géologiques.
- Les inondations.
- Les risques climatiques.
- Les feux de forêts.
- Les risques industriels et énergétiques.
- Les risques radiologiques et nucléaires.
- Les risques portant sur la santé humaine.
- Les risques portant sur la santé animale et végétale.
- Les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques.
- Les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

- **La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel à travers :**
- L'évaluation et la réappropriation du patrimoine culturel matériel et immatériel
- La sauvegarde et la protection des biens culturels ;
- L'intégration du patrimoine culturel comme facteur de développement durable des territoires[3].

1-2-2/ La ligne directrice 2 : Le rééquilibrage du territoire

Le territoire national connaît d'importants déséquilibres entre ses grandes composantes territoriales mais également au sein de son système urbain et entre les villes et les campagnes.

Le rétablissement des équilibres passe par cinq (05) actions fondamentales :

- **Le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral qui constitue une question fondamentale, à l'effet de :**
  - Maîtriser la croissance de la frange littorale en lui assurant un développement plus qualitatif.
  - Rééquilibrer le Tell à travers une articulation renforcée entre le littoral, les piémonts, la montagne et le rétablissement des équilibres au sein du Tell entre zones urbaines, rurales et espaces naturels.

- **L'Option Hauts Plateaux** :

Capables d'assurer leur développement et de décongestionner les régions du Nord, les Hauts Plateaux constituent un contrepoids vis-à-vis des zones littorales et telliennes et assurent ainsi un rôle clé dans le rééquilibrage du territoire.

Cette action qui repose sur deux axes : rattraper les retards structurels des Hauts-Plateaux et conforter leur attractivité, est déjà engagée dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique "2005 – 2009" et du Programme Complémentaire des wilayas des Hauts Plateaux, sera poursuivie.

[3] MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025 »la première ligne directrice. Pages 4,6.

- **L'Option développement du Sud** :

L'Option Développement du Sud met en œuvre une stratégie répondant aux défis posés par un territoire immense, aride et très faiblement peuplé mais dotés d'atouts et de capacités propres**.** Il s'agit de :

- Créer les conditions de développement du Sud répondant aux spécificités du milieu désertique et aux besoins de ses habitants,
- Structurer et articuler les territoires du Sud afin de les intégrer davantage aux dynamiques du territoire national.

- **La délocalisation des activités et la déconcentration administrative appuyée par :**
  - La stratégie de rééquilibrage du territoire algérien
  - Un dispositif incitatif à la délocalisation
  - Des mesures d'accompagnement des délocalisations.

- **Un système urbain renforcé et articulé** : Un Système urbain profondément renouvelé et renforcé pour assurer le maillage et la cohérence d'un territoire plus équilibré, compétitif et équitable, s'appuie sur :

- L'intégration du système urbain renouvelé.
- Des relations urbaines – rural équilibrées[4].

1-2-3/ La ligne directrice 3 : L'équité sociale et territoriale[5]

Il s'agit d'assurer le rattrapage des territoires à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones qui peuvent se voir distancer par le jeu de la compétitivité, autour de trois séries d'actions majeure :

- **La politique de la ville et le renouvellement urbain** :

La ville algérienne doit être qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants, aux mutations qui la traversent, et de contribuer à une véritable culture et identité urbaine.

De tels objectifs sont atteints à travers :

[4] MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025 la deuxième ligne directrice. Pages 6 et 7.
[5] MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025 la troisième ligne directrice. Pages 7 et 8.

- La régénération urbaine, la qualité de l'urbanisme, de l'architecture, des espaces verts et du patrimoine culture

- La sécurité, la qualité des services publics : eau, déchets, éducation, santé…

- Le développement par la promotion des systèmes productifs, des activités et des emplois

- Le rattrapage et la prévention des phénomènes d'exclusion et de marginalisation de la ville.

- La mise en place d'une autorité d'agglomération adossée à des instruments de régulation, afin de rayonner sur tout l'espace urbain.

Dans une première phase, ces actions concerneront un éventail de villes de plus de 100.000 habitants, telles Alger, Oran, Constantine, Annaba, Tlemcen, Sétif, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Batna, Djelfa, Tiaret, Biskra, Ghardaïa, El Ménéa, Tamanrasset, Illizi, sur la base de critères ciblés.

1-2-4/ La ligne directrice 4 : L'attractivité et la compétitivité des territoires[6]

Créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements nationaux et (IDE), constitue un axe fort de la politique d'aménagement du territoire, dont l'action est organisée autour de :

- La modernisation et le maillage des infrastructures des travaux publics, de transport par autoroute et par rail, de plateformes logistiques et de communication
- Le métropolisation : faire des 4 grandes villes du pays Alger, Oran, Annaba et Constantine des vecteurs de compétitivité, un environnement d'affaires et des générateurs de croissance.
- Les villes nouvelles et les pôles de compétitivité et d'excellence (deux programmes) :

A- Les Villes Nouvelles : constituent un levier de desserrement des pressions autour des grandes villes du Nord, un levier de redéploiement du peuplement et des activités vers les Hauts Plateaux et le Sud et enfin un levier de rééquilibrage de l'armature urbaine et de son organisation spatiale.

[6] MATET. « La mise en œuvre du (SNAT)2025. La quatrième ligne directrice Page 8

b- Les Pôles de Compétitivité et d'Excellence (POC) :

Un enjeu majeur pour l'Algérie est de rejoindre les pays émergents en Diversifiant sa production et ses exportations, préparer ses territoires à la compétitivité et à l'attractivité. Il s'agit dans ce cadre, d'identifier les territoires les plus déterminants où croissance et excellence sont les mieux à même de se conjuguer et d'impulser le développement du pays et d'accueillir à cet effet les pôles d'excellence et de compétitivité.

1-3/ L'architecture du SNAT :

Des nouveaux instruments législatifs comme celui de la loi cadre de l'aménagement et le développement durable du territoire, et les lois spécifiques celles relatives au : (littoral, l'environnement, les villes nouvelles et l'orientation de la ville)[7]viennent combler en partie, le manque d'outils d'action, malgré que certains n'ont pas été suivies des décrets exécutifs, parmi les instruments d'aménagement en cours on peut citer les composants du SNAT 2025: les SRAT , les SDAAM, les PAW, et les instruments d'urbanisme : le PDAU et les POS.

Composé de 17 rapports thématiques, du document SNAT proprement dit (questions clés et prescriptions territoriales) et d'un document graphique en plusieurs échelles, le SNAT est charpenté autour de :

- **20** Programmes d'Action Territoriale (**PAT**)
- **19** Schémas Directeurs Sectoriels
- **09** Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire **(SRAT)**
- **04** Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (**SDAAM)**
- **48** Plans d'Aménagement de Wilaya (**PAW**)

[7] Les déférente lois (02.02,03.20,02.08,04.20,06.06)

Figure n°02 : l'architecture du SNAT.

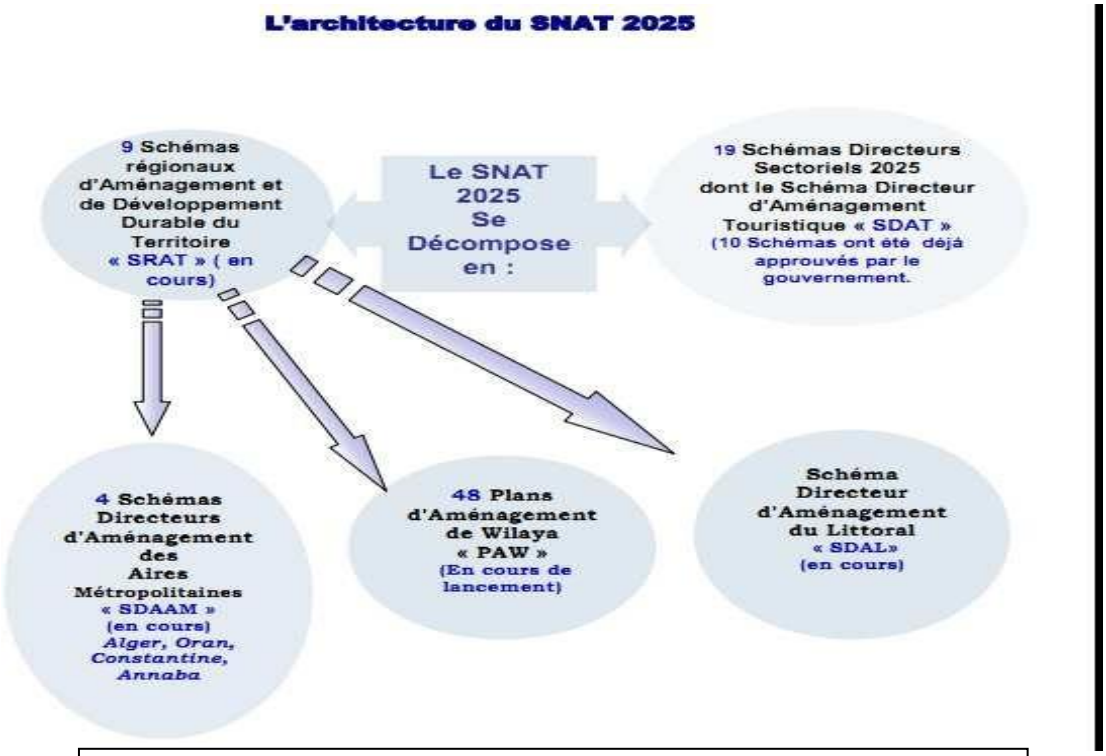

source: SDAT 2025, livre1«le diagnostic du tourisme algérien»2008p12

C'est à travers le SNAT 2025, que l'Etat définit son grand projet territorial visant à restaurer la force et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes, Il intègre dans un contexte de globalisation et de compétitivité au niveau mondial, l'insertion et le rayonnement de l'Algérie dans ses espaces naturels d'appartenance et d'évolution (Euro-méditerranéen, Maghreb, Afrique).

1-4 /les objectifs du SNAT 2025 :

- Assurer une organisation territoriale qui favorise le jeu des forces du marché pour l'adopter aux exigences de l'économie contemporaine, en premier lieu celle de la compétitivité.
- Booster les territoires les mieux outillés pour les rapprocher des standards internationaux.
- Permettre l'émergence et la promotion d'activités à forte valeur ajoutée tirée par la recherche et l'innovation.

- Optimiser les territoires dotés d'équipements de connexions mondiales qui leur confèrent des atouts dans la concurrence internationale, la compétitivité et l'excellence afin de s'amarrer à la mondialisation.

  Améliorer les équilibres macroéconomiques : L'emploi, la croissance, la balance commerciale et financière et l'investissement.

1-5 /LA MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025[8] :

Les grands chantiers d'aménagement du territoire retenus dans le SNAT 2025 sont mis en œuvre à travers les Programmes d'Action Territoriale identifiés et couvrant les quatre lignes directrices du SNAT 2025 :

a) **La durabilité de nos ressources stratégiques :** allant de la ressource en eau, de la conservation des sols et la lutte contre la désertification, les écosystèmes, les risques majeurs, le patrimoine culturel.
b) **Le freinage de la littoralisation et l'équilibre du littoral l'Option « Hauts Plateaux », l'Option « Développement du Sud » :** la délocalisation des activités et la déconcentration administrative, un système urbain hiérarchisé et articulé, le lancement des villes nouvelles et des pôles de compétitivité.
c) **L'attractivité et la compétitivité du territoire :** par la modernisation et l'émaillage des infrastructures des travaux publics, les infrastructures de transports, de logistique et de communication, le positionnement international des quatre grandes métropoles Alger, Oran, Constantine, Annaba.
d) **L'équité sociale territoriale** à travers le renouvellement urbain et la politique de la ville, le renouveau rural, la centralité de l'agriculture et la revitalisation des territoires ruraux, le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps.

Ces programmes d'actions sont déjà engagés, sous différentes formes, dans le cadre du programme du Plan de Soutien à la Croissance Economique 2005-2009, des Programmes Complémentaires des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud. Ils seront renforcés et accélérés dans le programme du Gouvernement.

[8] « La mise en œuvre du (SNAT) 2025 » :www.matet.gov.dz. P 12

La mise en œuvre des actions retenues est accompagnée et soutenue par des mesures multiples d'aide et d'incitations financières appropriées appelés à être consolidées par le recours au partenariat national et international afin de multiplier les sources de financement et par la mise en place d'instances de concertation territoriale et la formation des moyens humains nécessaires à l'ingénierie territoriale.

1-5-1/ Le SNAT 2025 est mis en œuvre selon deux phases[9] :

- **Une première phase 2007-2015 :** durant laquelle la politique d'aménagement du territoire restera au cours de cette période principalement marquée par l'action volontaire de l'Etat. C'est la phase de mise en œuvre immédiate du SNAT 2025 à travers les dix-neuf (19) Directeurs des Grandes Infrastructures et Services Collectifs d'Intérêt National qui a déjà commencé.

- **Une deuxième phase 2015-2025 :** c'est la phase partenariale**,** durant laquelle, l'Etat ayant mis en place les investissements structurants de sa politique d'aménagement du territoire, jouera de plus en plus un rôle de régulateur et d'arbitre laissant les opportunités d'actions importantes à une gamme plus large d'acteurs.

1-6/ Les composants du SNAT :

• **Le SDAT :** le schéma d'aménagement touristique, le SDAT est un composant du SNAT 2025 prévu par la loi02-02 de 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et de développement durable.il n'est ni une branche ni un secteur d'activités c'est une industrie jeune qui combine promotion du tourisme et environnement.

• **Le SRAT :** le schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire est le schéma de détail, il n'est pas une institution intermédiaire entre l'état et la wilaya mais un instrument de relais et d'appui, il permet d'affiner les schémas d'organisation.

En harmonie avec le SNAT il fixe les orientations de développement durable du territoire régional

[9] « la mise en œuvre de (SNAT)2025 » :www.matet.gov.dz. P13

• **PAW :** les plans d'aménagement de wilaya (P.A.W) sont à l'échelle de la wilaya et doivent être initiés par les wilayas, dans le respect des dispositions du S.N.A.T et des S.R.A.T ils fixent les vocations des communes. Et distribuent les activités et le peuplement à travers leurs territoires, en localisant les infrastructures, les zones d'activités économiques et les zones de mise en valeur. Les P.A.W. identifient la hiérarchie urbaine dans les wilayas (communes rurales, commune urbaine) et les rythmes d'urbanisation. Ils déterminent les aires de planification intercommunales, pour les communes à forte solidarité, et distribuent les services publics dans la wilaya.

SDAAM : schéma d'aménagement d'aire et d'aire métropolitaine c'est comment aménager l'aire métropolitaine pour qu'in soit en mesure de développer ses fonctions de la façon la plus efficace pour le développement de l'espace programmation territoriale du pays.

Section 02 : les schémas directeurs d'aménagement touristique (SDAT)

2-1 /Définition du SDAT :

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2025 » est une composante du SNAT 2025 lequel montre comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays tout entier pour les vingt ans à venir.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2025» constitue donc une partie intégrante du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025) : il est l'acte par lequel l'État affiche pour tous les acteurs, pour tous les secteurs, pour toutes les régions, son projet touristique territorial à l'horizon 2025[10].

2-2 /Les 5 livres de SDAT :

- **Livre 01 :** le diagnostic audit de tourisme algérien.
- **Livre 02 :** les cinq dynamiques et les programmes d'action prioritaire.
- **Livre 03 :** les sept pôles touristiques d'excellence.
- **Livre 04 :** la mise en œuvre de SDAT2025 (le plan opérationnel).

[10] www.mta.gov.dz.

- **Livre 05 :** les projets prioritaires touristiques.

2-3/Les cinq objectifs du SDAT[11] :

- **Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique :**

- Promouvoir une économie alternative et de substitution aux hydrocarbures.
- Organiser l'offre touristique en direction du marché national,
- Donner à l'Algérie une envergure touristique internationale et en faire une Destination d'excellence-phare du bassin méditerranéen appuyée sur ces atouts.

Afin de :

- Participer à la création de nouveaux emplois et contribuer de façon substantielle à l'économie générale du pays.
- Contribuer à l'amélioration des grands équilibres (Balance commerciale de paiement, équilibres budgétaires…)

- **Impulser par un effet d'entraînement, les autres secteurs économiques :**

- Impulser un effet d'entraînement sur les autres secteurs (Agriculture, BTPH, Industrie, Artisanat, Services)

- Envisager le tourisme dans le cadre d'une approche transversale qui intègre différents facteurs (transports, urbanisme, environnement, organisation locale, formation) et qui prenne en compte les logiques de tous les opérateurs privés (Algériens mais aussi étrangers) et publics.

- Être en cohérence avec les stratégies des autres secteurs et initier une dynamique globale à l'échelle du territoire national dans le cadre du SNAT 2025.

[11] www.andt-dz.net « le nouvelle politique touristique ».

- **Combiner promotion du Tourisme et Environnement :**

Il s'agira d'intégrer la notion de durabilité dans toute la chaîne du développement touristique (conjonction du social, de l'économique et de l'environnemental).

- **Valoriser le patrimoine historique, culturel et cultuel :**

L'économie touristique entretient un rapport étroit avec le territoire, lieu d'expression de l'histoire et de la diversité culturelle. Ce sont les éléments constitutifs du patrimoine territorial (humain, naturel, climatique, historique, etc.…) qui fondent son image, son attractivité, son positionnement et sa production. C'est sur le territoire que le touriste se déplace, produit et consomme. Ce sont les acteurs du territoire dans leur multiplicité et leur diversité (publics, privés, associations, etc.) qui contribuent à la production touristique. En face de la mission prioritairement affectée au tourisme, en particulier dans les zones économiquement fragiles, qui consiste à créer des emplois, à accroître les flux financiers, à maintenir ou créer des services il y a la stratégie de développement durable qui intègre la préoccupation d'un souci de préservation, de réanimation du patrimoine historique et culturel. De façon générale, les stratégies de tourisme durable sont celles qui respectent les diversités culturelles, protègent le patrimoine et contribuent au développement local.

- **Améliorer durablement l'image de l'Algérie :**

Le programme de construction de l'image de l'Algérie vise à opérer un changement dans la perception qu'ont les opérateurs internationaux du marché algérien dans la perspective d'en faire un marché important et non accessoire avec toute la nouvelle panoplie de produits et de capacités offertes, qui correspondent aux besoins des consommateurs internationaux.

2-4 / les 5 dynamiques du SDAT :

Le nouveau positionnement du tourisme algérien implique la mise en œuvre simultanée des cinq dynamiques fondatrices :

Ces cinq dynamiques constituent la voie pour une relance rapide et durable du tourisme, confrontée par le retour de l'Algérie sur la scène internationale et sa position géostratégique. Ceci plaide fortement, aujourd'hui, pour une reconsidération de la place et du rôle que doit jouer le tourisme dans une perspective de maitrise des enjeux fondant toute politique de développement durable.

- **La valorisation de la destination :** pour accroître l'attractivité et la compétitivité.
- **Le développement des pôles et villages touristiques d'excellence :** parla rationalisation de l'investissement.
- **Le déploiement d'un plan qualité tourisme(PQT) :** pour le développement de la qualité de l'offre touristique nationale intégrant la formation et l'éducation à l'excellence et aux technologies de l'information et de la communication en cohérence avec l'évolution du produit touristique dans le domaine.
- **La promotion de la transversalité et de la cohérence dans l'action :** par l'articulation de la chaîne touristique et la mise en place d'un partenariat public-privé.
- **La définition et la mise en œuvre d'un plan de financement :** Opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs-développeurs et attirer les grands investisseurs nationaux et internationaux[12]

2-4-1/Dynamique 01 : le plan destination Algérie.

A l'instar des grands pays touristiques du monde, le tourisme algérien doit d'une part, être représenté dans les principaux bassins émetteurs de clientèles et d'autre part, fédérer et mutualiser toutes les énergies socio professionnelles sur la base d'une Stratégie de marketing et un plan d'actions, La politique de développement du tourisme à l'horizon 2025 vise la structuration d'une destination touristique qui soit :

- Compétitive sur le plan international,
- Capable de satisfaire les besoins des nationaux en loisirs et en vacances, productive économiquement et socialement.

Cela nécessite donc l'existence d'une offre touristique diversifiée, de qualité et innovante et un positionnement touristique qui différencie l'Algérie de ses concurrents.

- **La stratégie du plan Destination Algérie :**

Il s'agit de construire une image lisible et visible de la Destination Algérie, l'image d'une destination vraie, authentique et originale loin des stéréotypes des marchés standardisés, une destination qui invite les touristes à partager des expériences nouvelles et enrichissantes.
La création d'une marque qui est la fabrique du produit touristique, labellisée, et la doter d'un logo.

[12]Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires :le plan stratégique page 20-21

Pour ce faire il s'agit de définir un programme d'actions de promotion et de communication professionnelles adaptées à la spécificité de chaque marché mais subtilement dosé au rythme du développement du tourisme algérien.

- **Les conditions de réussite pour le plan marketing destination Algérie :**

- **Une culture et un état d'esprit :** Choisir une posture offensive, durable de conquête de marchés sur plusieurs années, mettre en image et mettre en marché pour communiquer et vendre.
- **Des instruments :** Recourir à l'animation multimédia : films, CD-ROM, Page Internet, écrans vidéos, espaces audiovisuel.
- **Des engagements :** Une animation et une coordination cohérente et permanente de tout le plan Marketing, une mobilisation des moyens de communication modernes financiers, humains et techniques Une exigence de professionnalisation et de qualité.
- **Des espaces de communication :** Adopter une posture d'observation et de veille stratégique

Au plan national :

Un pavillon par pôle d'excellence remplissant cinq fonctions : accueil, information, espaces-boutiques, expositions, espace –images.

Au plan international :

Mettre en œuvre la maison Algérie 'Dar El Djazair'' en tant qu'espace de communication et de veille des marchés internationaux.

- **Une démarche :**

-Partenariale active au plan local et au plan international.

-Disposer d'un référentiel commun pour la cohérence, la coordination et

-la mutualisation.

-Fédérer l'action à l'ensemble des organismes : ONAT, ONT, Dar El Djazair

-Favoriser la connexion des politiques sectorielles.

-Structurer et fidéliser les partenariats avec les professionnels.

- **Un suivi :** faire de la veille un outil de pilotage et baromètre pour : mesurer, comparer, anticiper et réagir[13].

2-4-2/Dynamique 02 : les pôles touristiques d'excellence(POT) : vitrines symboles émergentes de la nouvelle destination Algérie.

Le pôle touristique est une combinaison sur un espace géographique donné de villages d'excellences touristiques doté d'équipements d'hébergement, de loisirs, d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial.

- **La démarche pour la définition des POT :**

Le développement de pôles d'excellence doit s'appuyer sur les potentialités touristiques de l'Algérie qui sont multiples. Il s'agit donc de développer les produits et les filières les plus représentatifs et les mieux adaptés à la demande selon le nouveau concept du tourisme algérien organisé autour de six segments :

1. Le balnéaire et le nautique.
2. Le tourisme de ville d'affaires (loisirs, fun shopping, affaires et de congrès).
3. Le tourisme saharien et de randonnée (les « SUDS »).
4. Le tourisme de soins, de santé et de bien être
5. Le tourisme culturel et le cultuel.
6. Les autres formes de tourisme (tourisme sportif, de détente, de loisirs et écotourisme), ou tourisme de niche.

- **les 7 POT à développer en priorité (2008-2015) :**
  1) **-Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-est (POT N.E) :** Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa…
  2) **-Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C) :** Alger, Tipasa Boumerdès, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi-Ouzou, Bejaia….

[13] Les cinq dynamiques et les programmes d'action touristiques prioritaires : le plan stratégique page 22-25

3) **-Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O) :** Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane

4) **-Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est (POT S.E) ''Oasien**'':Ghardaïa, Biskra, El Oued, Menéa…

5) **-Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Ouest (POT S.O)'' Touat-Gourara**» : les Routes des Ksour : Adrar, Timmimoun et Bechar

6) **-Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Tassili N'Ajjer :** Illizi, Djanet…

7) **-Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Ahaggar :** Tamanrasset…

Carte n° 01 : les pôles touristiques d'excellence

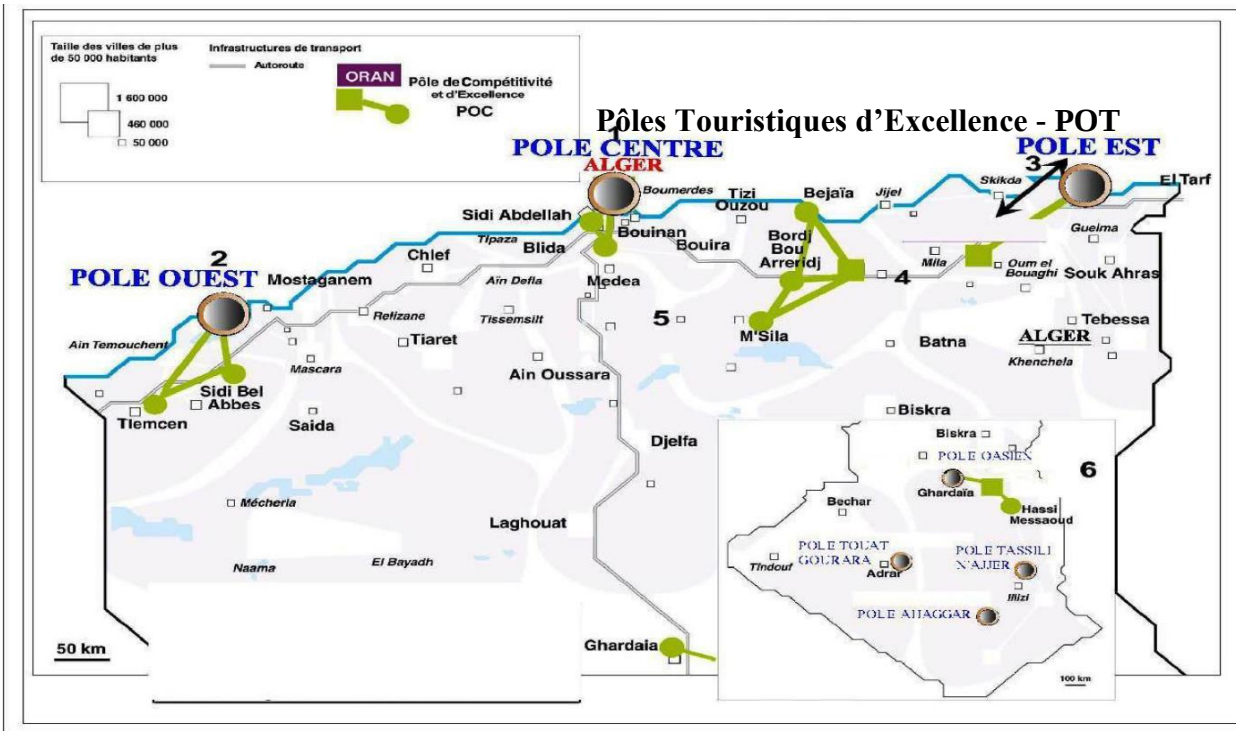

Chacun de ces sept pôles est constitué de plusieurs composantes appelées à être mises en synergie. En fonction de ses potentialités, plusieurs thématiques avec une thématique phare y seront développées pour garantir une offre multiple et diversifiée répondant aux attentes des différents segments de clientèles.

Pour autant, chacun des pôles est identifié au travers d'une thématique principale et dominante qui forge son identité et lui donne son image de marque et sa signature : pôle Saharien Sud, Ouest, Nord-ouest…

Les pôles d'excellence du tourisme ainsi définis permettent une irrigation touristique d'envergure régionale. Ils servent de points d'appui et de locomotives pour un développement touristique au niveau des régions programmées en référence au Schéma Régional d'Aménagement du Territoire ''SRAT''[14].

2-4-3/ Dynamique 03 : plan qualité tourisme. P.Q.T.

Aujourd'hui la qualité est une exigence c'est dans cet esprit dans les grands pays touristiques c'est dans cet esprit que le plan qualité tourisme vise le développement de la qualité de l'offre touristique nationale. Il s'appuie sur la formation et l'éducation à l'excellence et il intègre les Technologies de l'Information et de la Communication en cohérence avec l'évolution du produit touristique dans le monde.

Cette troisième dynamique a pour objectif :

A) D'initier un Plan Qualité Tourisme (PQT), avec l'ambition de fédérer sous une marque unique « Qualité Tourisme », l'ensemble des démarches qualité.

B) De se placer d'ores et déjà dans une perspective d'amélioration de la qualité et de l'offre touristique et favoriser sa promotion tant en Algérie qu'à l'étranger.

C) D'insuffler enfin une dynamique de revalorisation et de promotion de la destination touristique Algérie.

- **Le plan formation de qualité : la pierre angulaire du Plan Qualité Tourisme (PQT) :**

Afin de répondre à un objectif physique et monétaire du Business Plan en 2025 la formation de la ressource humaine est incontournable.

Trois objectifs stratégiques sont fixés pour la formation afin d'aller au cœur des métiers du tourisme et de préparer l'Algérie touristique de 2025 :

[14]Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes touristiques prioritaires : le plan stratégique page 37- 44

1 – le renforcement des capacités organisationnelles et des compétences et la professionnalisation des dirigeants et personnels d'encadrement dans les écoles.

2 – La garantie de l'avantage concurrentiel des programmes pédagogiques et la qualification de l'encadrement pédagogique dans les écoles.

3 –L'élaboration des normes d'excellence de l'éducation et la formation touristique. Il s'agit d'aller vers la certification et l'homologation des programmes dans les écoles.

- **L'innovation et l'usage des technologies de l'information et de la communication TIC autre pierre angulaire du PQT :**

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)a induit une évolution des comportements de consommation et des processus de distribution qui permettent d'offrir directement des produits et des Services touristiques à un grand nombre d'internautes.

La commercialisation en ligne continue de gagner très rapidement des Parts de marché sur les autres circuits de distribution. L'impact Internet dépasse largement le seul cadre de la réservation en ligne mais aussi pour préparer un voyage. Et face à des consommateurs exposés à une multitude de propositions concurrentes, la qualité des services et des contenus en ligne fait rapidement la différence. La bonne réputation de la marque, la facilité à réserver en ligne, et l'offre de produits spécifiques et rares sont des critères qui prennent le pas sur le prix des prestations.

L'introduction de systèmes de gestion électroniques :

- De gestion en ligne de voyages,
- De gestion et de réception hôtelière,
- De gestion de la restauration.

Le Système Permanent d'Observation et d'Evaluation Touristique : le SPOET[15]

[15]Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires : le plan stratégique page n°47-50

2-4-4/ Dynamique 04 : le plan partenariat public-privé

Le tourisme, est en passe de devenir la branche économique la plus importante à l'échelle mondiale, exige désormais une vision globale. Il est l'expression la plus prometteuse d'une nouvelle convivialité à l'échelle mondiale et à fortiori à l'échelle nationale et locale**.** Ses impacts sociaux, économiques, financiers, politiques culturels et évidemment écologiques, appellent à une action concertée fondée sur une interdisciplinarité des approches.

- **Les objectifs du plan partenariat :**

L'articulation de la chaine touristique :

Ainsi le tourisme s'inscrit- il dans une approche transversale intersectorielle et de partenariat Public-Privé qui articule de bout en bout la chaîne touristique, pour ce faire. Il s'agit :

- De rendre attractive les plates-formes d'entrée du territoire national : ambassades, consulats, aéroports, aérodromes, postes territoriaux d'entrée, ports, gares …
- D'améliorer les services basiques dans les sites touristiques : hygiène, eau, assainissement, énergie, TICS.
- De faciliter l'accessibilité rapide aux plates-formes touristiques et aux villages touristiques d'excellence.
- De préserver le capital naturel et l'environnement.
- De généraliser le-tourisme pour favoriser des services rapides de qualité,
- D'améliorer la qualité par la formation continue.

- **La démarche du plan partenariat public-privé :**

Il s'agit d'adopter une stratégie d'ensemblier par la mise en réseau des partenaires, pour cela il est nécessaire :

- D'aller en rang organisé vers la concurrence et non de façon dispersée.

- De créer un partenariat entre les différents opérateurs œuvrant dans la chaîne de production et des distributions des produits touristiques : prescripteur de voyages, hôteliers, restaurateurs, animateurs, guides…
- De mettre en relation les promoteurs, développeurs, investisseurs avec les banquiers et financiers pour assurer des montages de projets viables et rentables.
- De favoriser la création de groupements d'intérêt public, transporteurs, hôteliers, voyagistes… pour faire face à la concurrence étrangère[16].

2-4-5/ Dynamique 05 : Le plan de financement tourisme (PFT)

Le tourisme est une industrie lourde dont le retour d'investissement est lent

Le tourisme est le fruit d'une alchimie complexe dont les opérateurs ne maîtrisent pas tous les paramètres. Il se développe notamment en fonction :

- De la sécurité des personnes et des biens,
- D'infrastructures d'accueil suffisantes,
- D'un climat favorable (dans tous les sens du terme),
- Mais également des conditions de son financement.

- **Les 5 objectifs du plan de financement tourisme(PFT) :**

Le tourisme est une Industrie où le retour de l'investissement est lent. Aussi s'agit-il d'améliorer la rentabilité interne de l'investissement en tant qu'objectif pour le partenaire, le promoteur et le développeur qui appelle un cadre d'appui et d'accompagnement de l'Etat à la faveur de cinq actions : c'est tout le rôle du plan de financement.

- **Protéger et accompagner** la petite et moyenne entreprise touristique (PME).
- **Veiller à éviter** l'arrêt et l'enlisement des projets touristiques.
- **Attirer et sécuriser** les grands investisseurs nationaux et étrangers.
- **Encourager l'investissement** dans le secteur touristique par le recours aux incitations fiscales et financières,
- **Faciliter et adapter le financement bancaire** des activités touristiques, en particulier l'investissement dans le cadre de la Banque d'Investissement (en cours d'étude au niveau du Gouvernement).

[16] Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires : le plan stratégique page n°50-52

- **Le contenu du plan de financement tourisme(PFT) :**

Il s'agit pour ce faire :

- D'accompagner les investisseurs, promoteurs et porteurs de projet (aide à la décision à l'évaluation du risque et au financement des matériels d'exploitation).
- D'assouplir, d'alléger les procédures d'octroi des crédits bancaires.
- D'accorder, le cas échéant, des taux bonifiés.
- D'allonger la durée de crédit[17].

2-5/ Le poids des ZEST dans le SDAT :

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT » constitue donc une partie intégrante du Schéma National d'Aménagement du Territoire, il est l'acte par lequel l'État affiche pour tous les acteurs, pour tous les secteurs, pour toutes les régions, son projet touristique territorial, ces territoires sont les zones d'expansion et sites touristique (ZEST), ce sont des territoires aménagés pour la réalisation d'un projet touristique. On peut les considérer comme un élément essentiel dans le SDAT afin d'atteindre les objectifs tracés. A travers le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à l'horizon 2025 l'Algérie a intégré le tourisme dans sa stratégie globale de développement. Les Zones d'Expansion et sites Touristiques quant à elles constituent un outil indéniable sur lequel repose le schéma directeur d'aménagement touristique, ces ZEST devraient permettre d'insuffler une dimension nouvelle à la politique touristique locale.

Les ZEST constituent ainsi un instrument d'aménagement du territoire qui devraient répondre aux attentes des objectifs du SDAT, qui vont relancer l'activité économique des espaces locaux par le maintien des populations, création d'emploi, la protection de l'environnement, et la valorisation des espaces naturels.

En effet pour chaque zone territoriale, le SDAT assigne une forme de tourisme compatible aux ressources touristiques de bases, afin d'adapter une offre apte à répondre aux besoins nationaux et internationaux. Il a pour finalité l'exploitation rationnelle et efficiente des territoires ainsi que leurs ressources touristiques dans une logique de développement durable du tourisme. L'incorporation des ZEST tout en protégeant les espaces naturels, la valorisation

[17] Livre n°02 les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires : le plan stratégique page n°57-58

du patrimoine culturel, historique, archéologique et artistique, en vue de se conformer aux nouvelles tendances mondiales et de modeler une nouvelle image touristique de la destination Algérie.

En s'appuyant sur la réalisation de tous les PAT (plan d'aménagement touristique) pour assurer l'attractivité et la compétitivité du territoire et assurer en développement efficace, en construisant de ces ZEST des pôles touristique qui sont des espaces qui offrent un potentiel touristique de qualité, et sont par nature un cadre de mise en réseau et en synergie de compétences et de connaissances de métier autant que de moyens favorisant l'innovation et la création de valeurs.

Le pôle touristique est multidimensionnel, il intègre des logiques sociales culturelles territoriales et commerciales il intègre une ou plusieurs zones d'expansion et sites touristiques.

Donc le schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) étant une partie intégrante du schéma national d'aménagement touristique (SNAT), constitue la nouvelle politique de développement touristique de l'Algérie, qui est à la fois ambitieuse et pragmatique.

Les projets touristiques assignés aux ZEST constituent une démarche nouvelle pour agir sur le territoire et rendre capable l'application d'une politique de développement touristique par un projet durable, c'est une démarche qui devaient impliquer tous les acteurs (politiciens, investisseurs, société civile…) et rassemble toutes les disciplines et compétences requises (géographie, aménageurs, urbanistes, architectes, économistes…)

Pour la réussite des projets assignés de développement d'un tourisme national. Les ZEST sont la seule stratégie de l'état adapté par le SDAT.

2-6/ La vision extérieure des chercheurs algériens sur le SDAT :

Le SDAT (schéma directeur d'aménagement touristique) qui est considéré comme une nouvelle politique de l'état pour montrer comment elle compte assurer, dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays. Les assises nationales de tourisme prévu au palais de la nation (Alger) constituent une occasion pour évaluer et enrichir le SDAT et dégager une vision perspective à l'horizon 2030.

Ces assises seront sanctionnées de recommandations susceptibles de relancer les différentes formules touristiques pour aboutir à une vision future qui tienne compte des importants atouts naturels, civilisation, culturels, religieux, historiques et archéologiques que recèle l'Algérie, Rappelant que les assises régionales organisées précédemment au sud, à l'est et au centre du pays, M. Nourdin Nedri le directeur générale de l'ANDT a souligné « l'importance des assises nationales pour la promotion et la diversification de l'activité touristique, en œuvrant à assurer la qualité, à respecter l'environnement et à construire une destination touristique capable de capter des marchés internationaux, couvrir la demande interne et offrir des prestations de qualité à la hauteur des attentes du client »[18].Il a estimé, en outre, que le schéma soumis au débat et à l'actualisation « est un cadre référentiel pour développer le tourisme, élaborer des visions prospectives en la matière et arrêter des mécanismes opérationnelles pour la concrétisation des objectifs de construction de cette destination, à travers la diversification de l'offre touristique nationale et l'élaboration de programmes promotionnels en vue de faire connaître les potentialités touristiques de l'Algérie et encourager l'investissement »[19].Les participants à ces travaux devront mettre l'accent, selon M. Nedri, sur l'impératif de généraliser la numérisation du secteur en termes de gestion de dossiers et de programmes sectoriels pour faciliter les procédures administratives relatives à l'investissement et sur l'importance de consolider l'action commune avec les secteurs concernés, en l'occurrence l'environnement, les transports, la santé, les collectivités locales, la formation et la recherche scientifique.

L'importance de renforcer la décentralisation de la gestion et de la prise de décision et de veiller à l'application des différents programmes de développement, seront également mis en avant, va-t-il ajouté. Ils devront débattre également des moyens à même de dynamiser et parfaire l'offre touristique et proposer un cadre juridique et réglementaire le régissant, et la modernisation des établissements de formation relevant du secteur et l'actualisation des programmes pédagogiques et aussi la promotion de la culture touristique dans la société.

Les travaux se poursuivront au niveau de quatre ateliers consacrés à « l'examen de la révision du schéma en mettant en relief les insuffisances dont souffre le secteur, notamment, la formation à adapter au volume des investissements en cours de réalisation et les moyens de transport à améliorer. L'apport du secteur au PIB a été estimé l'année écoulée à 3%.Il sera

[18] Nadir l'importance des assises nationale pour l'activité touristique.
[19] Ben Messaoud l'importance de tourisme dans le développement économique.

question également de l'amélioration des prestations touristiques à travers la révision du système de formation spécialisée et sa modernisation pour être au diapason des nouveaux enjeux et de l'adaptation de la législation aux derniers développement et de l'accompagnement des opérateurs afin de hisser ces prestations au niveau des standards internationaux outre la nécessaire réhabilitation des structures hôtelières publiques.

Le SDAT se déroule en deux phases principales, la première étant le lancement effectif du processus de développement du tourisme et la consécration de l'acte de développement à travers la valorisation de la destination touristique, le renforcement du parc d'accueil, la promotion de la qualité, le soutien des maillons de la chaine touristique et l'appui du partenariat avec l'ensemble des secteurs concernés , Ce schéma a fixé les grands choix pour asseoir une véritable industrie touristique dans le cadre de la concrétisation de la nouvelle politique du développement touristique visant aménager des espaces d'investissement, promouvoir la destination Algérie, consolider les activités touristiques dans différentes régions du pays en vue de créer un équilibre régional, réaliser le développement et préserver le patrimoine naturel, culturel, civilisation et historique et permettre au tourisme de contribuer au développement en tant qu'alternative aux hydrocarbures.

La vision sur le SDAT émanant par des experts lors des Assises nationales du tourisme mais avant de faire part de leurs recommandations, ces spécialistes ont d'abord jugé satisfaisants les résultats préliminaires découlant du Schéma directeur de l'aménagement touristique (SDAT). En matière d'investissement tout d'abord, ils ont permis le renforcement des capacités d'accueil et la génération de revenus. En dépit des contraintes, les pouvoirs publics ont assuré une solide assistance au secteur et un financement qui réponde à la demande d'une manière satisfaisante, selon l'expert Abderrahmane Benariba directeur générale du développement et de la gestion des projets.« Le partenariat public-privé a donné, en outre, de bons résultats, surtout en matière d'emploi ». Surtout que cela a favorisé l'émergence de PME. C'est un développement qui a profité aux régions éloignées dotées d'héritages touristiques à valoriser »[20], va-t-il estimé, assurant que l'Algérie dispose de potentialités permettant au secteur de dépasser les 10% du produit intérieur brut (PIB), objectif tracé par les pouvoirs publics. Cela dit, en dépit de ces points positifs, des lacunes persistent.

[20.] Abderrahman benariba. Développement du tourisme en Algérie « ce que recommandent les experts »

Ainsi l'expert du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD), Aziz Nafaâ, a signalé que la politique de la promotion de la destination Algérie, en termes de publicité, d'étude de marché, de cible, de marketing, restes-en deçà des attentes. « C'est la mission principale de l'Office national du tourisme qui doit être soutenu par des moyens financiers, juridiques adéquats et par un capital humain qualifié », suggère-t-il. Autre grief : en matière d'aménagement du territoire, remarque-t-il, l'environnement des zones d'expansion touristiques manque de la qualité exigée par le touriste. L'expert déplore, par ailleurs, l'absence du système d'observation, un instrument nécessaire pour scruter le tourisme au niveau régional et international. En outre, la banque d'investissement qui devait être mise en place dans le cadre du SDAT tarde à voir le jour. « Il est nécessaire de réamorcer ces deux outils. Comme il est important de réorienter la formation dans les spécialités dont nous avons besoin et qui ne sont pas encore enseignées dans nos écoles »[21], dit-il, relevant deux contraintes majeures rapportées par les directeurs du tourisme locaux. Il s'agit de l'hébergement dont les capacités sont jugées insuffisantes en dépit d'une évolution et les prix élevés de l'offre de services et des produits touristiques, notamment pour ce qui est du transport aérien. Ce qui manque également au SDAT, d'après Benariba, c'est le développement des bonnes pratiques et un système de performance dédié au secteur. En clair, «il faut passer du tourisme du XXe siècle à l'excellence, en assurant une pérennité dans les investissements, la formation, l'attractivité, en engageant un processus de gestion par la valorisation des ressources humaines et la création d'un système informationnel ». Autre conseil : légitimer toutes les activités touristiques par rapport aux pouvoirs publics, à l'environnement, à la population locale, aux actionnaires, investisseurs et aux modèles de financement qui ne doivent plus se limiter aux crédits bancaires. L'expert signale aussi que l'innovation et l'apprentissage sont des conditions primordiales à l'excellence. Evoquant les rencontres régionales organisées en préparation aux assises nationales du tourisme, il a signalé que 592 recommandations ont été communiquées par les intervenants. Plus de 35% de ces derniers souhaitent, rapporte-t-il, aller vers de nouvelles destinations touristiques, 32% espèrent faire du tourisme un facteur de croissance et de valeur ajoutée, tandis que 33% sont pour l'élaboration de perspectives touristiques et artisanales comme indicateurs de performance dans le secteur. Il faudra, selon le directeur général du Centre d'excellence des destinations, le Canadien Frances Bedard, penser durablement et transiter d'une approche d'aménagement vers une mise en tourisme réelle, avec un focus sur la main-d'œuvre. «Il est

[21] Aziz nafaa les insuffisances et contraintes de secteur pointé du doigt 21/01/2019.

nécessaire aussi d'établir un cadre juridique adapté aux exigences mondiales et mettre en place une gouvernance au niveau local. Mais surtout créer une marque Algérie qui la distingue, pour faire face à la concurrence », dit-il, précisant que les budgets alloués au marketing et à la publicité doivent être conséquents.

Conclusion du chapitre :

En conclusion, Ces différentes actions constituent la traduction des objectifs stratégiques recherchés de la politique d'aménagement du territoire à travers le SNAT 2025 lequel tend à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité de nos ressources.

De par leur ampleur, de leur complexité et de leur caractère transversal, les programmes d'actions pour la mise en œuvre du SNAT, tant au niveau sectoriel que régional, constituent des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples : Etat, Collectivités Locales, partenariat public-privé et citoyens. Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SNAT seront poursuivies et consolidées à travers d'une part le parachèvement des instruments d'aménagement du territoire en cours et d'autre part par le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et par la formation des ressources humaines nécessaires à l'encadrement et à la conduite et la maîtrise des projets de développement et à l'amélioration des performances en ingénierie territoriale.

Selon le (SDAT) le schéma directeur d'aménagement touristique Le nouveau positionnement du tourisme algérien à travers un nouveau concept et la mise en œuvre des cinq dynamiques fondatrices constituant la voie rapide et durable de la relance du tourisme. Le développement de chacune des cinq dynamiques, agissant séparément et en synergie a permis de constituer les actions à mener d'une part au niveau de l'offre touristique et d'autre part au niveau de la promotion et du marketing touristique, pour que la destination Algérie soit compétitive sur le plan international, satisfasse les besoins des nationaux en loisirs et en vacance, soit productive économiquement et socialement et pour la structuration des sept pôles touristiques d'excellence en synergie avec le développement territorial reconnus par le marché national et international en vue de leur contribution à côté des villages touristiques d'excellence à façonner l'image touristique de l'Algérie et la mise en œuvre d'un plan qualité tourisme (**PQT**) pour une adaptation de l'offre touristique algérienne aux attentes des différents segments du marché touristique et aussi par l'articulation de la chaîne touristique et du

partenariat public-privé, en raison de la transversalité du tourisme, et de l'interdépendance intersectorielle.

Par la définition à l'incitation d'une stratégie de financement opérationnel, pour faire face à l'agrément de la concurrence internationale d'une part et d'autre part à la cohérence entre les objectifs économiques du secteur public et du secteur privé.

Chapitre III :

Etude de la mise en œuvre de la ZEST « azeffoun »

Introduction du chapitre :

Durant les années 1970, La wilaya de Tizi-Ouzou était une destination privilégiée des touristes étrangers. Aujourd'hui, la région n'attire pas grand nombre de touristes. Pourtant, la wilaya recèle d'indéniables potentialités touristiques, dont des sites naturels à même de générer des revenus économiques pour la wilaya. Elle renferme un potentiel naturel alternant entre un tourisme culturel, balnéaire (région côtière) et climatique (région de montagne) auquel il faut ajouter une richesse artisanale.

Le littoral de Tizi-Ouzou constitue indéniablement la principale potentialité à l'égard de sa consistance à savoir 80 km de côte surplombée par une chaîne de montagnes entièrement couvertes de forets ou de végétations. Le littoral est un milieu vital pour le tourisme balnéaire, en effet ce dernier s'organise grâce à la mer, qui doit impérativement rester un milieu saint et un endroit de détente et de repos. L'espace balnéaire de la wilaya de Tizi-Ouzou nous informe sur les chances de son développement passé, présent et future. En effet, beaucoup de villes et de régions prospères à travers le monde, doivent leurs essors à leur situation géographique ainsi que leur potentiel touristique alternant entre un tourisme culturel, balnéaire, et un tourisme climatique, ajoutant à cela la richesse des savoirs faires qu'elles disposent.

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose de huit zones d'expansion et sites touristiques a vocation balnéaire dont seulement deux zones ont vues leurs plans d'aménagements approuvés, se sont la ZEST de azeffoun et sidi Khelifa.

La zest de sidi khelifa est arrêté pour cause de déclassement de terrain par les services agricole, la seul ZEST qui a eu le permis de construction est celle d'azeffoun, elle est réalisé par le groupe UTRHB HEDDAD.

Section 01 : présentation des ZEST balnéaires de la wilaya de Tizi-Ouzou et leurs potentialités

Touristique.

1-1/ Présentation des zest de Tizi-Ouzou:

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya côtière dont la façade touristique est estimée à 80km et sa superficie est de 2957,93km^{2}soit 0,13% du territoire national. Cette wilaya est dotée de potentialités naturelles importantes ou ce qu'on appelle les zones d'expansion

touristique (ZET), Les huit (08) ZEST décrétés qui sont affectées au territoire littorale de la wilaya de Tizi-Ouzou disposent d'une superficie totale de 1973 hectare, avec seulement 199.04 Ha de superficie constructible[1], ce qui représente 10.08% du total, qui sont répartie comme suit :

Tableau° 03 : Les ZEST de la Wilaya de Tizi-ouzou

Dénomination de la ZEST	Commune de Rattachement	Superficie totale de la ZEST (Ha)	Superficie constructible (Ha)
TigzirtOuest	Tigzirt	168	22
Ferraoun	Tigzirt/Iflissen	70.6	20
Abéchar	Iflissen	116.4	20
Zegzou	Iflissen	147	20.70
DjemâaN'Rbat	Iflssen/Azeffoun	17	10
Belrouna	Azeffoun	637.5	40
Azeffoun	Azeffoun	25	17.26
SidiKhelifa	Azeffoun/AitChafâa	637.5	49.08
Total	----------	1973	199.04

Source : *Etabli pas nous même à la base des informations récoltées auprès de la Direction du Tourisme et de l'Artisanat (DTA) de la Wilaya de Tizi-Ouzou.*

A travers ce tableau nous pouvons constater la faiblesse ou l'étroitesse du foncier touristique par rapport à l'image véhiculée par la wilaya dans le domaine touristique, avec seulement 199.04 Ha aménageable sur une superficie de 1973 Ha.

La commune littorale qui dispose du plus grand nombre de ZEST est la commune d'Iflissen avec le nombre de quatre (04), vu sa façade maritime de 20 Kilomètres, et ces indéniable atouts touristiques susceptible d'assurer son développement dans le future.

La commune de Mizrana quant à elle, est à l'état vierge, puisque aucune plage n'est autorisée à la baignade, aucune zone d'expansion touristique n'est prévue, ni aucun autre projet touristique n'est réalisé, un fait navrant pour cette localité malgré qu'elle est bien pourvue par Dame nature en site paradisiaques (elle est occupée à 80% par un espace forestier), elle a tout pour être un haut lieu du tourisme balnéaire qui pourrait drainer des

[1] A. TESSA ; « Economie touristique et aménagement du territoire » ; Ed O.P.U, Alger 1993, page 15.

centaines de milliers de touristes chaque année.

On constate l'existence des ZEST qui se retrouvent géographiquement partager entre deux communes à l'image des ZEST de Ferraoun (Tigzirt/Iflissen), Djemaa N'Rbat (Iflissen/Azeffoun), et la ZEST de Sidi Khelifa (Azeffoun/Ait Chafâa).

Les ZEST de la wilaya sont réparties géographiquement comme suit[2], de l'Ouest vers l'Est se trouvent les ZEST de Tassalast, Féraoun, Abéchar, Zeguezou, Djemâa N'Rbat, Blerouna , Azeffoun, Sidi Khelifa

Carte n° 03 : localisation des ZEST de la wilaya de Tizi-Ouzou.

CARTE DE LOCALISATION DES ZET DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU

Source : direction du tourisme Tizi-Ouzou

[2] SEBIHI.S, ACHERAIOU.O : « Essai d'analyse de l'impact socio-économique de l'activité touristique sur la commune d'Azeffoun », Mémoire Master2, UMMTO 2013/2014

1-2/présentation des potentialités touristiques des huit ZEST de la wilaya :

Même à leurs états naturels les ZEST balnéaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou présentent des potentialités touristiques qui peuvent être attractives si elles seront aménagées, et recevoir ainsi des infrastructures qui vont ce fondre avec le décor et la spécificité de chaque territoire ;

A/ La ZEST de Tigzirt Ouest (Tassalast) ; Elle s'étend sur une superficie de 168ha, son potentiel touristique est constitué de :

- La plage de Tassalast d'une superficie de 21000m^2
- Proximité de la forêt de Mizrana.
- Proximité des vestiges Romaines dans la ville de Tigzirt.
- La contiguïté du port de pêche et de plaisance de Tigzirt.

B/ La ZEST située sur la plage Féraoun ; Elle s'étend sur une superficie de 70.6ha ; son potentiel touristique est;

- Une plage d'une superficie de 15000m^2, qui correspond à une capacité de 1500 baigneurs, la qualité du sable est de basse qualité, il est mêlé de galets et d'alluvions.
- La forêt de Mizrana constitue une potentialité pour les besoins de loisirs et une possibilité de chasse.
- La proximité des ruines romaines de la ville de tigzirt et les ruines de taksebt.

C/ La ZEST située sur la plage d'Abéchar ; d'une superficie de 116.4ha, le potentiel touristique de cette ZEST est résumé en ;

- Une plage rocheuse par endroit surtout vers l'ouest,
- La capacité de la plage est estimée à environ 850baigneurs,
- La proximité de la ville de Tigzirt avec des ruines romaine se trouvant à 15Km,
- Les ruines romaines de Taksebt qui se trouvent à 10Km,
- Un ensemble de petites plages entre Cap-Tédles et la pointe Ait-Rhouna

D/ La ZEST située sur la plage Zeguezou (Tamda Ouguemoun) Elle s'étend sur une superficie de 147ha et son potentiel touristique se résume comme suit ;

- Une plage rocheuse par endroit d'une longueur de250m.
- La capacité de la plage est estimée à 500baigneurs,
- La proximité des vestiges romains d'Ait-Rhouna et de Taksabt se trouvant chacun à environ 10 Km.

E/ La ZEST située à Djemâa N'Rbat : Elle est d'une superficie de 171 ha, son potentiel touristique se résume en ;

- Une plage rocheuse par endroit surtout au milieu et vers l'ouest,
- La capacité de la plage est estimée à environ 1000baigneurs,
- La proximité des vestiges d'Ait–Rhouna,
- La proximité de la commune d'Azzefoun, fait qu'elle peut profiter des potentialités de la commune tel que les vestiges, les forêts, ainsi que les sites balnéaire qui sont aussi proche

F/ La ZEST de Blerouna : Elle est d'une superficie de 637.5 ha, son potentiel touristique peut être présenté comme suit ;

- Une plage d'une longueur de 2000m, et d'une largeur de 20m avec une capacité de plus de 3400baigneurs,
- L'arrière de la ZEST se constitue partiellement par des broussailles et des maquis, ce qui fait montrer l'état naturel de la ZEST.
- La proximité de la route nationale n°24, d'où on peut accéder directement à la plage de Belrouna.

G/ La ZEST d'Azeffoun : Elle est d'une superficie de 637.5 ha, son potentiel touristique peut être résumé comme tel;

- Une plage d'une longueur de 5000m avec une capacité de plus de 17000 baigneurs,
- La proximité de la zone montagneuse en arrière-pays, avec un couvert forestier important,
- Un petit port de pêche vu que c'est la région la plus poissonneuse du littoral de la

Wilaya de Tizi-Ouzou.

- Une chaîne montagneuse d'une vingtaine de kilomètres qui marie ses cimes verdoyantes avec le bleu de la Méditerranée, impossible d'ignorer cette zone qui, recèle toutes sortes d'informations sur la multitude de civilisations antiques et anciennes qui ont marqué les deux rives de la Méditerranée, vu sa proximité des vestiges.

H/ La ZEST de Sidi Khelifa : Elle est d'une superficie de 637.5 ha, son potentiel touristique peut être présenté comme tel;

- Une plage d'une capacité d'accueil de 500 baigneurs, s'étalant sur une longueur de 250m et une largeur de 25m.
- L'arrière plage est occupée des forêts et des maquis.
- La proximité de la forêt de Tigrine constitue un potentiel touristique indéniable pour les besoins de loisirs et une possibilité de chasse vue la richesse de sa faune qui est constituée de sanglier spécialement mais aussi de mangouste, chacal, genette, lièvre, perdrix et le merle et même quelques singes s'y trouvent.
- La proximité de la plage d'échouage d'Ibahrizen, qui est en phase de finalisation qui va accueillir 30 embarcations, inscrit dans le programme du FNDPA.

Seul deux (02) ZEST, celle de Sidi Khelifa et d'Azeffoun qui ont pu dépasser cette phase. Les PAT de ces deux dernières ont été approuvés par décret en avril 2013.

Section 02 : présentation de la région d'azeffoun

2-1/Délimitation du milieu physique d'azeffoun :

2-1-1/ Délimitation de la daïra d'Azeffoun :

La daïra d'Azeffoun appartient à la bande littorale de la wilaya de Tizi Ouzou, c'est une circonscription administrative algérienne située à l'extrême Nord-Est de la wilaya de Tizi-Ouzou distante d'environ 65 km du chef lieu de wilaya, issue du découpage administratif de l'année 1987.

La daïra d'Azeffoun s'étend sur une superficie de 319,01 Km^2, ce qui représente 10,78% de la superficie totale de la wilaya, constituée de quatre communes à savoir Aghribs, azeffoun,

Ait Chafâa, Akerrou.

Ces limites géographiques se présentent comme suit :

- Au nord :Merméditerranée
- Au sud :Daïra deAzazga
- A l'est :Wilaya deBejaia
- A l'ouest : Daïras de Tigzirt et deOuagnoune.

 La commune d'Azeffoun : La commune d'Azeffoun est sise au Nord-Ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou, elle abrite 52 villages avec une superficie de 126, 66 Km^2 et jouit de 43 Km de côte.

 La commune d'Ait Chafâa: est une commune qui est sise au nord-est de la wilaya de Tizi Ouzou, à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu d'Azeffoun, elle est constituée de vingt-quatre localités, Le territoire de la commune d'Aït Chafâa est d'une superficie de 85,49 Km^2, c'est une commune côtière avec 7 Km. La commune a un fort attrait touristique notamment pour deux plages de renom à savoir *Sidi Khelifa* et*Petit-Paradis.*

 La commune d'Akerrou: La commune d'Akerrou occupe le territoire historique de la confédération (Ɛarc) des Ait Flik au pied du sommet Tamgout dans le bassin versant de l'oued Sidi Hend u Yousef qui la traverse du sud est au nord, passant par les villages de Tiguenatine, Tigrourine, Ait-bouslimane et Idjaqdouden. La commune d'Akerrouestcomposée de 12villages.

 La commune d'Aghribs: Commune de la daïra d'azeffoun à 20 km au sud-ouest, à 40 km au nord-est de Tizi Ouzou et à 13 km au nord-ouest d'Azazga. La commune d'Aghribs est issue du dernier découpage administratif de l'année 1984, elle compte 15villages.

2-2/ Analyse du milieu physique :

- **Topographie :**

La région d'Azeffoun se présente sous forme de montagnes relativement élevées Ce domaine montagneux se caractérise par des lignes de crêtes qui se présentent sous formes de croupes montagneuses disposées perpendiculairement à la mer. Par des falaises ayant des dénivellations très importantes qui atteignent parfois 20m.

- **Relief :**

Dans sa grande partie, la région se caractérise par un relief montagneux, l'altitude moyenne est de 650 m. les plaines occupent un espace d'une superficie importante

- **Massif azeffoun**:

Il limite la chaîne côtière pas l'Est à un relief très accidenté. Le massif d'Azeffoun et la Zone montagneuse sont couverts par des forets de chêne liège avec de petites plaines entre elles. Cela offre un relief intéressant, attractif pour les touristes .On peut citer : la forte TAMGOUT d'une altitude de 1218m et la foret AZZOUZA avec une altitude de 1084m. La possibilité de chasse dans ces forets constitue une autre potentialité naturelle touristique.

- **Bande côtière :**

La bande côtière se situe entre Oued M'LETA et la limite de la wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que la limite de Bejaia. La région est dotée d'une belle côte rocheuse escarpée par endroits animés par des falaises déchiquetées et sculptés par l'érosion marine formant une série d'arcs, de cercles, le long desquels on trouve de petites et belles plages composées de sable fin et doré.

- **Climatologie :**

Le climat demeure le paramètre essentiel pour la pratique de l'activité touristique. Le climat d'Azeffoun est soumis à l'influence de climat méditerranéen de type humide caractérisé par l'opposition des deux saisons distinctes : Un hiver Frais et Humide ; été chaud et sec.

La région est caractérisée par son confort climatique, qui se définit par l'association de la température et de l'humidité. La période de confort climatique coïncide avec celle déterminée par les températures et agréables, c'est-à-dire supérieurs à 20°C. La saison balnéaire correspondrait donc aux mois de Juin, Juillet, Aout, Septembre et voir même Octobre.

2-3/ analyse du milieu biotique:

- **La Flore** :

La zone est principalement forestière. Le patrimoine forestier couvre 12.159 Ha soit un taux de boisement de 37%, il comporte deux grands ensembles, la région côtière constituée par le reboisement industriel et la région montagneuse constitué de chêne liège zens et pin.

- **Les principales forêts sont les suivantes :**

La forêt de Tamgout : elle est d'une superficie de 3.671 ha de condition forestière un peu moins bonne pâturé, en moins bon sol, 6/10 chêne-liège, 4/10 zéen et afares.

La forêt d'Azouza : est d'une superficie de 2.157ha avec 8,5/10 de chêne-liège, dense (300 à500 chênes-lièges), se régénérant bien ou assez bien.

La forêt de tigrine : est d'une superficie de 1.000 ha, futaie de chêne-liège, vieillie dépérissante sur prés de 50 hectares.

La forêt de Taksbet : est d'une superficie de 1.200 ha avec 8/10 de chêne-liège Futaie jardinée, vieillie sur 300 hectares, se régénérant mal.

- **Faune :**

Vue la couverture forestière qui règne sur la région d'Azeffoun, les espèces existantes sont alors, le lièvre, la perdrix et le sanglier. Des espèces vivant en forets et maquis, ajoutant à cela, la tourterelle des bois qui demande un habitat forestier et le lapin qui préfère un Habitat plus ouvert.

Concernant la faune maritime, elle est très riche. Le poisson le plus connu dans commune est ; la sardine, le mérou, le sar, le mérou, le brochet, le canari, ma mistelle et la bonite ainsi que d'autres poissons d'eaux de mer. D'ailleurs la faune d'Azeffoun est très riche à tel point que la production halieutique peut satisfaire les besoins de toute la population de la région.

- **La population :**

La population totale de la commune d'Azeffoun est évaluée à 17.935 habitants selon le RGPH de 2008. Selon l'annuaire statistique de 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou, la population totale de la commune d'Azeffoun est évaluée à 17.016 habitants. Cette régression comparativement à l'année 2008 peut s'expliquer par le phénomène d'exode et d'émigration interne et externe que subit la région.

Selon cet annuaire, la population se répartie comme suit :

Tableau N04 : **répartition de la population dans la commune d'azeffoun**

Commun	Total	Population Urbain	pourcentage	Population Rural	Pourcentage
Azeffoun	17.016	6.258	36.78	1.0758	63.22

Source : l'annuaire statistique de 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou

Les chiffres montrent que la plupart de la population d'Azeffoun est rural totalisant 63.22 %.

Section 03 : étude de la mise en œuvre de la zest « azeffoun »

3-1/Présentation de La zest « azeffoun » :

La ZEST d'Azeffoun bénéficie d'une superficie de 25 ha, dont 17.74aménageable, elle est approuvée par l'arrêté du wali le 06/4/2013 elle est délimitée au nord par la mer méditerranée a l'est oued actif gourar et au sud nouveau tracé de la RN 24 et à l'ouest petit oued (à 650md'actif gourar) et dans la partie plage et un autre petit oued (à 500-530m d'actif gourar) dans la partie sud. Son potentiel touristique et comme tel :

- La proximité de la zone montagneuse en arrière-pays, avec un couvert forestier important,
- Une plage d'une longueur de 5000m avec une capacité de plus de 17000 baigneurs.
- Un petit port de pêche vu que c'est la région la plus poissonneuse du littoral de la Wilaya de Tizi-Ouzou.
- Une chaîne montagneuse d'une vingtaine de kilomètres qui marie ses cimes verdoyantes avec le bleu de la Méditerranée, impossible d'ignorer cette zone qui, recèle toutes sortes d'informations sur la multitude de civilisations antiques et anciennes qui ont marqué les deux rives de la Méditerranée, vu sa proximité des vestiges.

3-2/ Les projets affilier par les PAT à la ZEST « azeffoun » :

La superficie aménageable est 17,64 ha sur la zone d'Azeffoun qui, de surcroît, est déjà amputée des 3,33 ha sur lesquels sont érigés un hôtel, quelques bungalows et le siège de la Protection civile.

En tout et pour tout, la surface constructible dans cette zone d'Azeffoun n'est que de 14,41 ha. Le rapport de l'exécutif de wilaya souligne noir sur blanc que « la concession du foncier à l'intérieur de la ZEST d'Azeffoun a été attribué par arrêté n°722 du 2012 au profit de la société SPA Groupe ETRHB Haddad d'une superficie de 14.41ha ». Le dossier de la ZEST d'Azeffoun est tranché définitivement et la procédure de l'octroi du permis de construire est en cours de finalisation.

3-3/Les équipements projetés à l'intérieur de la ZEST « Azeffoun »

La valorisation des ZEST ne doit en aucun cas se faire au détriment de la naturalité des sites, notamment les plus sensibles de la destination. Les études d'aménagement prévues à cet effet pour la ZEST d'Azeffoun, devaient tenir compte de la capacité d'accueil du site et des impacts potentiels sur l'environnement.

Une commission nationale a été mise en place en ce sens pour le suivi des investissements touristiques. Il est utile de rappeler que l'encadrement de tout équipement lié aux activités touristiques sur les sites écologiques sensibles doit se faire conformément à l'article 11 de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.

D'une capacité totale de 722 lits répartie entre 4 types d'hébergements, (Hôtel, Villa, Appartement et Bungalow) destinés à répondre à la demande des touristes au niveau national et international, s'adressant à une catégorie de clientèle à pouvoir d'achat moyen et élevé.

Nous pouvons ainsi présenter les infrastructures projetées à l'intérieur de la ZEST d'Azeffoun comme suit :

Carte n° 04 : localisation de la ZEST « azeffoun »

Source : direction du tourisme Tizi-Ouzou

Figure n°03 : maquette du plan d'aménagement de la ZEST « azeffoun ».

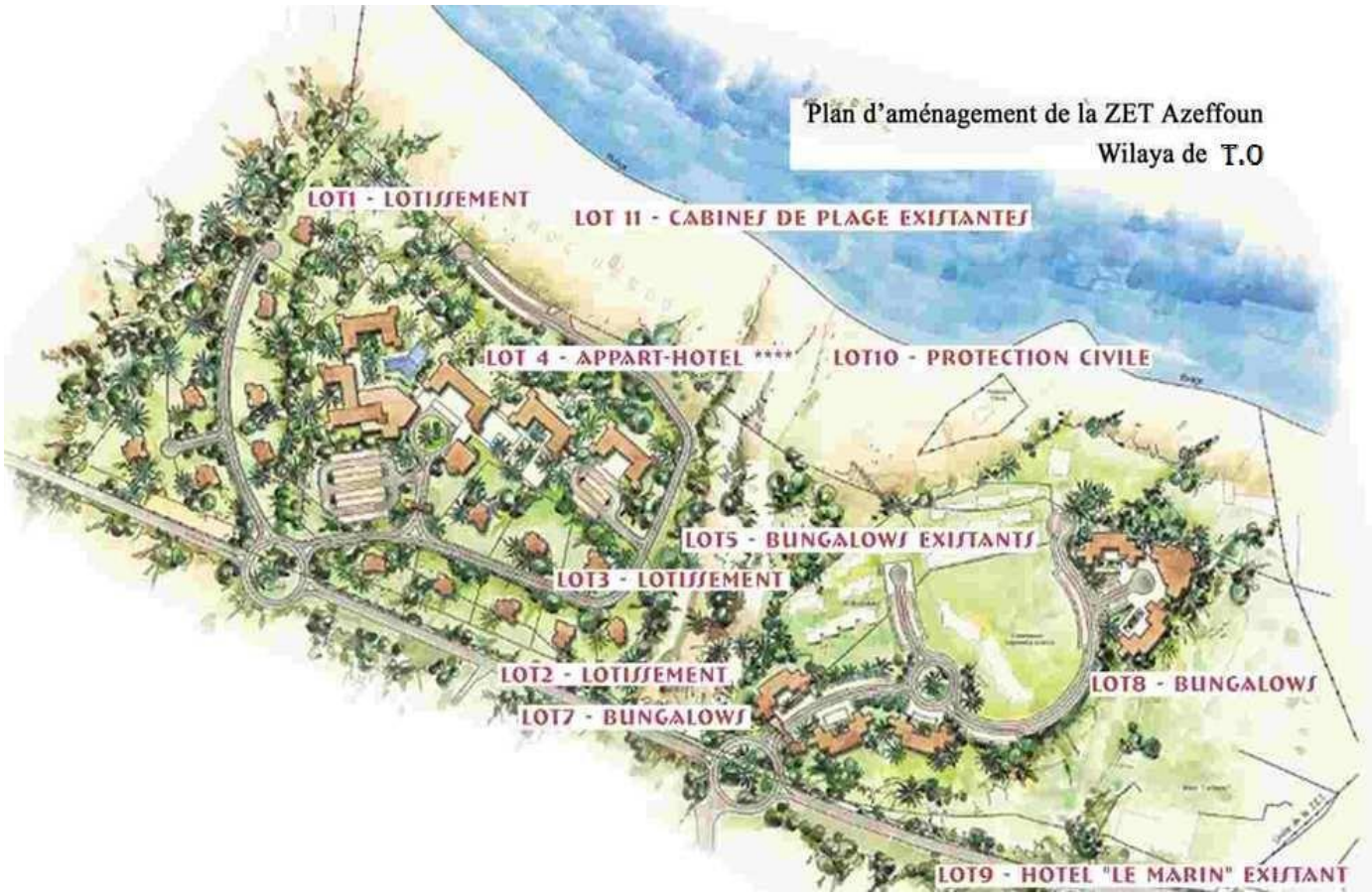

Source : direction du tourisme Tizi-Ouzou

Comme nous pouvons le voir sur la maquette élaborée par la PAT concernant la ZEST d'Azeffoun, on constate l'existence de 11 lots qui sont répartis sur la surface aménageable.

Tableau n°05 : Programme d'aménagement de la ZEST d'Azeffoun.

Les lots	Affectation par lot	Nombre d'unité par lot	Superficie (m^2) par lot	Capacité (lit)	Emploi direct
1	Lotissement	7	17697.2	42	15
2	Lotissement	5	8253.55	30	
3	Lotissement	3	6180.61	18	
4	Appartement-hôtel****	1	27734.65	500	250
5	Bungalows existant	29	12768.58	----------	----------
6	Hôtel Hadjou en phase de Construction	1	8670.2	112	----------
7	Bungalows	4	4054.93	24	22
8	Bungalows	18	30908.58	108	
9	Hôtel ''Le Marin'' Existant	1	11875.6	----------	----------
10	Protection civile	1	1763.25	----------	10
11	Station d'épuration des eaux	1	2998.69	----------	----------
Total			128144.14	834	297

Source : *Agence Nationale de Développement touristique (ANDT).*

L'aménagement de cet espace balnéaire engendra une augmentation de la capacité d'accueil de la commune de 834 lits. Qui aura son impact sur l'emploi avec 300 employés ajouter à cela les infrastructures d'accueil déjà existent à savoir l'hôtel le MARIN avec ses 60 lits, et les bungalows déjà en place d'une capacité de 119 lits on atteindra aussi une capacité de 1013 lits au niveau de la zest d'azeffoun.

La zone « azeffoun » est l'une des plus importantes zones de la wilaya, c'est la seule zone qui a connu un début de réalisation dans son plan d'aménagement, l'étude d'aménagement est approuvée par décret exécutif en avril 2013, elle a était délivré au ETRHB HADDAD pour la réalisation de son PAT, mais malheureusement elle a été confronté a une multitude d'obstacles, de contraintes, qui lui ont causées un retard dans son évolution et l'on rendue faible malgré son potentiel.

Dans une perspective d'identification des facteurs contraignants ainsi que les défis majeurs auxquels la ZEST d'azeffoun est confronté au prisme de l'émergence d'activités touristique et d'aménagement, en plus de l'observation direct nous avons opté pour une démarche de recherche qualitative et exploratoire par étude de cas. Pour ce faire, nous avons menés une enquête de terrain via un guide d'entretien adressé aux responsables du secteur du tourisme au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

3-3/ Méthodologie de l'enquête :

Puisque l'on traite une question territoriale, un travail de terrain est indispensable pour mener notre analyse, vérifier nos hypothèses et répondre aux interrogations que nous avons posées.

Notre investigation dans la zone d'étude a été effectuée durant le mois de décembre 2019, nous avons récolté des informations (analyse qualitative) à propos de la zone d'expansion et site touristique « Azeffoun ».

Ses données nous permettrons d'établir un diagnostic général de l'état d'avancement des travaux a l'intérieur de la ZEST

- **Recueil des données :**

Ce travail consiste a la récolte des informations au prés de différents acteurs de tourisme (élus locaux de la commune d'Azeffoun, APW, et la DTA) nous nous sommes spécialement intéressés sur informations liées au blocage des travaux a l'intérieur de la ZEST. Ces informations nous ont était indispensable pour établir un diagnostique général de la ZEST « Azeffoun ».

- **Enquêtes auprès des acteurs locaux :**

Il s'agit de convier les acteurs locaux concernés par notre problématique, à participer a un entretien qualitatif dans le but de mettre au point des informations spécifiques. Celles-ci sont nécessaires non seulement pour consolider notre analyse, mais également de voir les

différentes perceptions du développement touristique des acteurs concernés et leurs rôles dans la valorisation et promotion du tourisme local.

Nous avons mené un type d'enquête qui est un entretien en face a face avec les acteurs concerné.

Tableau n06 : différant services auxquels on s'est entretenus.

Services	Statu
Direction du tourisme	1-directeur 2- service responsable de l'aménagement des ZEST
APW	1-commission du tourisme de la pêche et de l'aquaculture
APC d'azeffoun	1-maire 2- Responsable du bureau d'urbanisme 3- responsable du bureau des travaux neufs

- **L'entretien :**

Grawitz définit l'entretien comme un procédé d'investigation scientifique qui utilise un processus de communication pour recueillir des informations en rapport avec le but fixé. L'entretien se différencie du questionnaire proprement dit. En effet, le contact direct (visuel ou verbal) ainsi que la faible directivité du chercheur sont de nature a encourager l'interviewé a construire sa pensée. Ce n'est donc pas un interrogatoire mais bien un procédé qui permet de recueillir le témoignage verbal d'une personne. Pour y parvenir, le chercheur doit adopter une position neutre, se contentant presque d'écouter l'autre.

Il existe 3 types d'entretien différents :

- L'entretien directif
- L'entretien semi-directif
- L'entretien non directif [3]

L'entretien semi directif:

[3] Madeleine Grawitz, méthodes des sciences sociales, 11éme édition, paris, Dalloz, 2001, p. 644

C'est l'entretien le plus souvent utilisé sur terrain, et c'est celui pour lequel on a opté. Il permet d'obtenir des informations et des avis sur des thèmes préalablement établis, de comprendre l'opinion de l'enquêté, d'approfondir des points important mais aussi de mettre en place une démarche participative.

L'entretien semi-directif comporte 3phases, la préparation de l'entretien, la réalisation de l'entretien, la retranscription et le compte rendu de l'entretien.

Les entretiens réalisés, ont révélé la nécessité d'adopter une attitude double. La première consistait à se positionner de manière non directive afin de créer un climat de confiance pour explorer le raisonnement de notre interlocuteur. La seconde est plus directive, avait pour but de recueillir des informations sur les thèmes préalablement établis. Puis a la fin de chaque entretien nous ré-exprimons les propos recueillis pour nous assurer de leur compréhension.

3-4/ Analyse et discussion des résultats des entretiens menés :

3-4-1/ L'état d'avancement et de mise en œuvre de la ZEST « Azeffoun »:

La ZEST « azeffoun » est l'une des deux zones qui ont vus leurs plans d'aménagement approuvés par l'ANDT avec la zone de sidi khelifa, c'est les seules zones parmi les huit zones d'expansion touristique a vocation balnéaire de la wilaya de Tizi-Ouzou. Leurs PAT sont approuvés en 2013.la ZEST de sidi khelifa a connu une étude mais pas de lancement à cause du problème de déclassement des terrains par les services agricoles et le ministère de l'agriculture. La ZEST d'azeffoun est la seule qui à entamer la réalisation de son plan d'aménagement touristique. Après avoir été attribué au profit du groupe « ETRHB HEDDAD».

La zone d'azeffoun est l'une des zones côtières les plus pertinentes de la wilaya de Tizi-Ouzou qui a connu un riche programme d'aménagement selon le tableau précèdent. Avec un foncier de 25 ha dont 17.64 ha aménageable. C'est un espace domaniale (Domain privé de l'Etat), il existe une parcelle de 1.08 ha appartenant au service agricole qui est en phase de déclassement. Après finalisation des travaux, la ZEST comptera 792 et 297 poste d'emploi.

Le seul investisseur a l'intérieur de la ZEST est le groupe ETRHB Haddad selon le directeur de tourisme c'est le seul investisseur qui à le pouvoir d'investir avec ces propres moyens et qu'il peut faire face aux exigences de la ZEST pour assurer un bon déroulement des travaux et un avancement des projets. Quand il a eu le permis pour le lancement des projets il n'a pas commencé directement par ce qu'il a procédé avant a des changements qu'il effectué dans le plan d'aménagement, jusqu'à présent la ZEST a connue la réalisation de 11 lots dans les quels se trouve un hôtel, des villas et des bungalows.

depuis l'arrestation de l'investisseur ALI HEDDAD propriétaire de l'entreprise ETRHB par la justice le 01-04-2019 lors de début des évènements politique, tous les travaux se sont arrêtés a l'intérieur de la zone[4].La ZEST est actuellement en état de blocage donc Il n'y a pas d'avancement elle est en attente des décisions prises par la justice pour pouvoir redémarrer les travaux a nouveau.

3-4-2/Les contraints majeure du développement touristique de la ZEST « azeffoun » :

La mise en tourisme de ce territoire touristique dans l'optique de transformer l'atmosphère économique locale de la commune d'azeffoun nécessite une valorisation de toutes les ressources territoriales notamment celles à vocation touristiques ; l'étude de terrain nous a conduit à comprendre les enjeux et saisir les défis de la construction territoriale au niveau de la ZEST d'Azeffoun.

- **le foncier touristique :**

La question du foncier touristique s'est manifestée dés 1966 les pouvoirs publics avaient préconisé la création de zones d'expansion et sites touristiques dans la perspective d'abriter les investissements touristiques

Toute fois la ZEST « Azeffoun » à bénéficier de 25ha de terrain domanial mais seulement 17ha sont constructible et sur ses derniers 3.33 ha occupées par deux hôtels et un siège de protection civile. La concession foncière a l'intérieur de la ZEST est attribué par l'arrêté n°722 du 06 avril 2013 au profit de la société SPA groupe ETRHB Haddad d'une superficie de 11.4394 ha.

3 ha à l'intérieur de la ZEST sont classées comme des terrains à haute potentialité agricole, alors le ministère du tourisme est en plain négociations avec le ministère de l'agriculture vu que ce dernier ne veut pas céder ce lot de terrain pour procéder au déclassement de ces terrains afin de pouvoir les exploiter. [5]

Absence de cadastre général, bien qu'une opération de cadastre soit mené conjointement part les services des domaines et de la conservation des forets pour toute transaction de biens situés à l'intérieur de la ZEST.

[4] Entretien réalisé avec le directeur de la DTA M. ghedouchi.
[5] Entretien réalisé avec le bureau résponsable de l'aménagement des ZEST.

L'urbanisation autours de la ZEST laquelle s'est retrouvé étouffée et renfermé par les autres structure qui l'entourent en plus de la consommation effréné de son foncier par les coopératives.[6]

- **La gouvernance territoriale :**

La gouvernance territoriale fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement. Elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs publics et les institutions associées à l'action collective.

La gouvernance est un processus de construction d'une comptabilité entre différentes proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux……). Ce processus articule alors, d'une manière unique, les différents acteurs qui se concurrencent et coopèrent sur un territoire. Une fois combinées et articulées, ces logiques conduisent à la valorisation du territoire, à l'émergence des projets de développement local au profit de sa population, et cela passe inexorablement par l'implantation des infrastructures de base et de services. Mais aujourd'hui, avec la mondialisation, l'Etat a cédé ces tâches pour laisser le champ à d'autres acteurs économiques.

Par ailleurs, l'acteur le plus légitime pour évaluer les besoins d'un territoire, reste les collectivités locales qui ont la responsabilité de mettre en œuvre des stratégies de développement. Les collectivités locales et les administrations régionales sont des acteurs majeurs dans le processus de la gouvernance. Elles ont principalement le rôle de mettre en œuvre des politiques de coopération en matière de développement. Ces acteurs de la gouvernance disposent de la capacité nécessaire pour développer des stratégies à long terme et de mettre en place des outils spécifiques afin de planifier et d'évaluer les politiques et les projets en matière de développement.

Pour le cas de la ZEST « Azeffoun » le maire de la commune déclare une défaillance de gouvernance territoriale, il n'y as pas de coordination et de coopération entre les acteurs et les collectivités locale, ce qui provoque l'inexistence de mécanisme de gouvernance territoriale la mise en tourisme de ZEST.[7]

[6] Entretien réalisé avec le responsable du bureau d'urbanisme de l'APC d'azeffoun.
[7] Entretien réalisé avec le maire de la commune azeffoun.

Le manque d'une réelle décentralisation, qui est un système de gouvernance et le fait de délégué un pouvoir à un niveau inférieur pour qu'il gère à un niveau local les affaires publiques avec un degré de liberté considérable, par contre la décentralisation est le fait de centralisé le pouvoir les décisions les moyens ou l'état central ne connait aucune vie juridique aux collectivités locales. La déconcentration est de délégué un certain pouvoir aux échelons tout en les contrôlant.

Au niveau de la wilaya deux organes un déconcentré et l'autre décentralisé. Pour l'organe décentralisé est l'assemble populaire communale qui est sous l'autorité de l'organe déconcentré, le wali qui est à la fois représentant de l'état et du peuple de la commune, l'organe décentralisé est contrôlé par deux organes déconcentrer qui sont la wilaya est la daïra.

Cette déconcentration se manifeste par le recoure au wali pour approuvé tout décisions prises par la commune ce qui conditionne le processus de décentralisation, ceci revienne au financement qui est les subventions étatiques pour la grande majorité et il s'agit de denrées public. De ce fait la commune est sous l'autorité de wali et de chef de daïra, toute action doit être approuvée par le wali après être passé par la daïra, ce qui ralentit les actions publiques ou les développements locale[8].Précise le P.APC et les services responsables de la APC d'azeffoun.

En rajoutent à cela, la présence de la bureaucratie qui désigne le pouvoir sans directions, qui se caractérise par des règles strictes de la division des responsabilités et une fort hiérarchie.et qui détruise tout formes d'organisations et concéder comme un système qui paralyse les organisations et qui peut paralyser le système. Ce qui provoque le mal fonctionnement de l'activité touristique au sein de la ZEST et qui freine l'avancement des projets et leurs développements. Et qui a rendu la ZEST dominable par un seul investisseur qui domine tous les travaux à l'intérieur de la zone par ces propre moyens et décisions.

Le manque d'organisation et aussi l'échange d'informations entre les différents acteurs du tourisme, aussi les collectivités locales causent un grand retard pour l'évolution de la zone. Suivi du manque d'encadrement et de suivi qui engendre la corruption. Qui provoque la fuite des investisseurs et aussi des entreprises qui occupent une place importante, elles sont considérées comme le moteur du développement et qui contribue à l'exploitation des

[8] Entretien réalisé auprès de P.APC et des responsables concernés de l'APC d'azeffoun.

ressources locale, a la création des richesses dans le secteur touristique.et participe à l'amélioration de la qualité de vie des acteurs. Particulièrement les citoyens[9].

- **Les procédures administratives :**

Les procédures administratives sont la vois formelle des actes par le biais desquels se déroule l'action administratives pour accomplir une fin. C'est l'une des contraintes qui ralentie le développement de la zone et qui à causer un grand retard pour son évolution et sa réalisation, depuis la création des ZEST par le décret exécutif de octobre 1988 notamment dans la wilaya de Tizi-Ouzou aucune activité touristique et aucun aménagement n'as était fait.

La lourdeur des procédures administrative à causer un grand retard pour l'approbation de ces zones d'expansion touristique qui a duré jusqu'à l'année 2005 pour que son PAT (plan d'aménagement touristique) soit approuvé, aussi un retard de lancement des études qui a duré aussi jusqu'à 2013 pour qu'elle est attribué au profit de l'entreprise ETRHB afin de lancer les projets affilier par les PAT.

L'encadrement administratif de l'activité touristique et son développement sont particulièrement déficient, en particulier la règlementation des différentes professions du tourisme et de l'hôtellerie qui est très incomplète, le contrôle des établissements est pratiquement inexistante et les statistiques courantes relatives à l'activité touristique et hôtelière ne sont pas disponibles.

Les procédures administrative pour l'investissement dans les ZEST :

- L'investisseur doit déposer son dossier auprès de la direction de l'investissement et de l'industrie des mines(DIIM),
- Une fois qu'il a eu un avis favorable et que les plans d'aménagement de la ZEST sont approuvé il sera classé par ordre de date pour que son dossier sera transmis a l'ANDT.
- Après la transmission du dossier à l'ANDT ils vont faire un plan de morcellement qui est un document administratif qui indique la possibilité de diviser sa propriété foncière en deux ou plusieurs lots.
- le directeur du tourisme, le directeur des domaines et le directeur de la direction d'investissement et de l'industrie des mines tel que le wali vont faire une réunion pour discuter de la liste et faire une demande a la ministère de tourisme pour la viabilisation de la

[9] Entretien réalisé auprès du bureau de la commission de l'hydraulique, de l'agriculture, des forets, de la pèche et de tourisme. Au siège de la wilaya.

ZEST.

- Une fois que la viabilisation de la ZEST est faite, le ministère du tourisme contactera la direction d'investissement et de l'industrie des mines pour faire des arrêtés de concession et commencer les travaux de réalisation.

En ce qui concerne les procédures de financement, le ministère chargé du tourisme est en relation avec les banques et les établissements financiers ainsi que des organisme de garantie, disposer a accorder des conditions avantageuses en vue de financer les programmes d'investissement et de développement des entreprises du secteur de tourisme et de leurs besoin de fonctionnement et aussi les opérations de mise a niveau, réhabilitation des services hôtelières, de facilité l'accès au crédit et en assurer sa garantie.

Une fois que ces procédures administrative sont requises pour l'investisseur, l'avis du conseil national de l'investissement (CNI) lorsque le projet d'investissement équivaut à un milliard cinq cent million DA (1 500 000) et plus, et dans le cas d'un projet de partenariat étranger.[10]

- **Les contraintes d'ordre immatériel : (une culture répulsive)**

L'industrie du tourisme de par sa nature provoque plusieurs changements dans le territoire d'ancrage. Les flux touristiques qui sont drainés par ce phénomène, entrainent des retombées sur la destination mais également sur les communautés locales.

La nature de la société Algérienne en général représente une contrainte au développement de l'activité touristique, les coutumes et les valeurs conservatrices de la société Algérienne constituent une frein au développement de l'activité touristique, chaque chose avec un tabou qui est l'ensemble des interdictions religieuses qu'on ne peut ni abordés en public ni les critiquer et ni même pas mettre en cause, et il Ya aussi la mixité entre hommes et femmes qui est interdit sans mariage, qu'imprègne les esprits et imposent des normes de vie sociale, ces normes déterminent a leurs tour les manière de penser et de sentir les membres de société et de group social. Ajoutant à cela les frictions entre populations d'accueil et les touristes sur la destination, qui provoque des chocs culturels.

L'ensemble des traditions algériennes qui sont des coutumes sur une longue période et les habitudes familiales résultent que les citoyens s'attachent a ses coutumes, l'attachement des citoyens a leurs style de vie et les valeurs de la société n'est pas la même chose avec les autres pays, la culture des local est rigide par rapport a la culture occidental qui est très flexible, et qui offre de la liberté pour le touriste.

[10] Entretien réalisé avec le directeur de la DTA tizi-ouzou.

L'activité touristique en Algérie n'est pas une priorité économique en la comparant a la grande importance de l'industrie pétrolière qui prend une place importante par rapport a l'activité touristique qui peut être un moyen de développement pour notre pays et malheureusement le notre n'a pas pris en considération cette activité malgré que l'Algérie possède des potentialité touristiques immenses mais sa culture et ses coutumes la rendent faible et insatisfaisante pour les touristes elle ne permet même pas d'assurer la sécurité pour ces visiteurs, D'ailleurs même les citoyens disent que la nature de cette société leurs cause un vrai problème par ce qu'ils n'arrivent pas ase développer ni a changer de leurs nature socioculturelle vers le mieux en la diversifiant pour qu'elle réponde aux attentes des citoyens d'abord puis aux attentes des touristes. Cette analyse implique des interrogations en terme de management des destinations afin d'accroitre les avantages comparatifs et compétitifs, cet enjeux prend des proportions très importante et invoque d'autres problématiques inhérentes à la valorisation des ressources ainsi que l'évolution des mentalités pour renforcer les stratégies d'activation des ressources pour amorcer une industrie touristique.

-L'acculturation: l'un des effets néfastes du tourisme est l'altération des cultures, des coutumes sur mœurs des régions visitées

Les différentes cultures des touristes sont telles qu'elles peuvent influer les habitudes de vie des régions. Ceci est d'avantage probable quand certains touristes se procurent des maisons secondaires. Voilà ce qui peut créer un sentiment d'envahissement chez les autochtones. Ces derniers se sentent alors menacés dans leurs cultures

-L'hygiène et la salubrité publique : les flux touristiques que draine le tourisme sont aussi conducteurs de maladies. Aujourd'hui plus que jamais par le passé, avec les déplacements des personnes, la prolifération (multiplication rapide) des maladies est un réel problème

Les malades contagieuses et infectieuses notamment par le phénomène sexuel, sont loin encore d'être un tabou. [11]

3-4-3/Synthèse des résultats des entretiens menés :

Ici, nous allons synthétiser les résultats des entretiens réalisés pour analyser la mise en œuvre et l'évolution de la zone d'expansion touristique « azeffoun », et confirmerons sur les hypothèses qui nous ont guidées tout au long de notre travail. Cette analyse nous a permis à la

[11] Entretien réalisé avec le directeur de la DTA Tizi-Ouzou.

fois d'avoir une vision globale de l'ensemble des travaux et projets qui sont réalisés au sien de la ZEST et aussi connaitre son état actuel, son état d'avancement et dégager les enjeux et les contraintes qui empêchent l'avancement et le développement de la ZEST.

D'après nos recherches et l'étude que nous avons faites sur la ZEST « azeffoun » pour avoir toutes les informations qui la concerne, où nous avons constaté son état actuel, ou son plan d'aménagement n'a pas connu concrétisation, il est réalisé a la hauteur de 30% de se qui a était prévu de faire à savoir un hôtel, plusieurs villas et des bungalows. Sachent que la ZEST est a l'arrêt. On a dégagé un ensemble de contraintes et de freins qui l'empêchent d'aller vers la voix de la concrétisation

L'une des raisons qui freine l'avancement de la ZEST est la gouvernance territoriale. qui est un problème majeur dans le secteur de tourisme et le développement locale et touristique. Les collectivités locales et les administrations régionales sont des acteurs majeurs dans le processus de la gouvernance. Elles jouent un rôle principale qui s'agit de mettre en œuvre des politiques de coopération en matière de développement au sien de la ZEST. Le manque de coordination et de coopération entre les acteurs et les collectivités locale a provoqué l'inexistence de mécanisme de gouvernance territoriale et la mise en tourisme de ZEST. Cette qualité de gouvernance territoriale se trouve expliquée d'avantage par l'existence de procédures bureaucratiques caractérisant l'administration et résultant d'un manque flagrant de décentralisation, et de l'inexistence des proximités organisationnelles et institutionnelles dues à la normalité des relations entre les acteurs.

Les résultats de notre enquête ont aussi démontré qu'il y a une défaillance dans les mécanismes de la gouvernance territoriale dans la ZEST d'azeffoun, et ce manque de mécanismes impact négativement sur le déroulement des projets de développement local. Nous avons montré que le semblant de gouvernance territoriale se caractérise par la dominance de l'action institutionnelle lui conférant le caractère « public ». Nous avons pu constater que cette gouvernance publique est défaillante et ce, notamment, à cause du fait que les administrations manquent à leur tâche de « coordination » entre acteurs et se contentent d'assumer leur tâche d'existence de l'Etat central au niveau local. Ou il y a de la bureaucratie et de manque de décentralisation ce qui provoque le manque de l'encadrement et de suivie de la circulation des projets et ce qui provoque l'inexistence de gouvernance dans la ZEST et c'est se qui freine le déroulement de l'activité touristique.

Parmi les autres contraintes de la zones il y a le problème de foncier dont on constate que l'espace aménageable a l'intérieure de la ZEST est peu satisfaisant par rapport a la superficie de la zones qui est de 25ha et seulement 17.64ha est aménageable qui implique l'insuffisance des espaces aménageable, aussi les espaces prévu pour les Domaines agricole qui se situent au sein de la ZEST, le déclassement des terrains par les services agricole constitue un obstacle pour la réalisation des projets assignés par le PAT.et ralentis l'avancement de la ZEST.

De la part des procédures administratives nous avons constatés que les contraintes consistés en la procédure elle-même la ZEST azeffoun a était décrété en 1988 mais les travaux n'ont commencé qu'en 2013 ce qui fait 25 ans de retard, il ya aussi la complexité et la lenteur des procédures alors pour qu'un investisseur puisse commencer les travaux il doit passer par plusieurs services et attendre que chaque un lui donne un avis favorable pour qu'il passe a l'étape prochaine ce qui fait fuir les investisseurs, et provoque un manque d'investissement.

En fin on peut dire que l'aménagement de la ZEST d'azeffoun est très loin de la vois de réalisation, voyant les contraintes on constat que s'il n'y a pas de gouvernance territoriale il n'y aura pas d'aménagement et d'activités touristiques. Ce qui nécessite le renforcement de décentralisation, le manque de la coordination et de collaboration entre les acteurs de tourisme ne prouve pas un bon fonctionnement et déroulement de l'activité ce qui implique le manque de l'encadrement et de suivie qui engendre la corruption et la bureaucratie qui sont des point négative pour la gouvernance et qui provoque les lenteurs administratives qui causent le manque d'investisseurs et empêchent le développement des zones d'expansion touristique en générale, en particulier les ZEST de Tizi-Ouzou le tourisme n'es qu'un domaine en jachère il n'as pas trouvé un sens de développement et d'exploitation, la politique touristique n'existe pas pour exercer l'activité, c'est un coup voulu de l'Etat, le problème qui empêche le développement touristique de la ZEST d'azeffoun et de la wilaya de Tizi-Ouzou est l'absence de volonté politique pour la mise en tourisme et l'exploitation des divers potentialités.

Conclusion du chapitre :

Le développement des territoires qui recèlent de potentialités touristiques, constitue de plus en plus une préoccupation majeure des pouvoirs publics à la recherche de solutions permettant la promotion du tourisme qui est considéré actuellement comme un secteur générateur de richesse, grand pourvoyeur d'emploi et des activités qui seront induites. En ce sens, le littoral de la Wilaya dispose de grandes potentialités qui une fois valorisées lui permettrait de jouer pleinement son rôle en tant que centre balnéaire et une destination

touristique d'importance régionale voire nationale. Pour cela le développement des infrastructures et des équipements touristiques est une condition indispensable.

La finalisation des projets assignés à l'intérieur de la ZEST d'azeffoun peut donner un nouveau souffle pour le tourisme de littoral de la Wilaya, mais l'absence de volonté politique, et d'une gouvernance territoriale fiable, la lourdeur administrative et bureaucratique, la difficulté d'accès au foncier, l'incapacité des administrations à modeler leurs mode de travail et leurs modèles de décisions face aux exigences de la nouvelle demande et la culture répulsive qui rejette la culture touristique dans la région, sont des axes qu'il faute exterminer pour avoir l'accès à l'avancement et le développement dans la ZEST.

Le manque d'organisation dans le secteur touristique ainsi que la déficience dans les systèmes de coordination et la mise en réseau des acteurs, qui laissent le secteur du tourisme dans l'espace balnéaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou, juguler la concrétisation des projets de développement. Tant de choses expliquent cet état de fait.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Le tourisme peut jouer un rôle décisif en tant que secteur moteur du développement économique et social d'un territoire. Ce secteur est la principale source de créations d'emplois dans un grand nombre de pays, non seulement dans l'industrie touristique elle-même mais aussi, par effets d'entrainement, dans d'autres secteurs, il est l'origine de l'accroissement de l'investissement en infrastructures et forme une source de devises d'une grande importance.

Les effets économiquement positifs du tourisme sont accompagnés par d'autres effets qui peuvent être néfastes notamment sur l'environnement. La prise de conscience de l'opinion vis-à-vis de l'écologie ainsi que le changement d'intérêt des touristes qui se tournent de plus en plus vers les zones relativement vierges et aux écosystèmes particulièrement fragiles, ont donné au tourisme une nouvelle tournure, poussant les dirigeants et décideurs à envisager une nouvelle approche plus durable de l'activité, d'où le concept du tourisme durable.

Le développement touristique durable doit répondre aux besoins présents des touristes tout en préservant les ressources dont on aura besoins dans le futur. Afin d'y parvenir, le tourisme comme secteur économique doit faire l'objet d'une gestion durable, en effet, un environnement pollué ou contaminé n'attire pas les visiteurs, seul un paysage préservé et les valeurs culturelles de la population locale sauvegardée peuvent être attrayantes. D'où l'importance d'une planification et une gestion basée sur les préceptes du développement durable, et qui garantirons la pérennité de l'activité et des ressources.

Le schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) étant une partie intégrante du schéma national d'aménagement touristique (SNAT), constitue la nouvelle politique de développement touristique de l'Algérie, qui est à la fois ambitieuse et pragmatique. Elle s'inspire des nombreuses expériences réussies, dans les pays riverains de la Méditerranée ou d'ailleurs, afin d'éviter de dupliquer les erreurs flagrantes

Les projets touristiques assigné aux ZEST constituent une démarche nouvelle pour agir sur le territoire, et rendre capable l'application d'une politique de développement touristique par un projet durable, c'est une démarche qui devaient impliquer tous les acteurs (politiciens, administrateurs, investisseurs, société civile et usagers…), et rassemble toutes les disciplines et compétences requises (géographes, aménageurs, urbanistes, architectes, sociologues, économistes…) pour la réussite des projets assignés de développement d'un tourisme durable

au niveau national. L'aménagement des ZEST se dresse comme une démarche alternative aux modes de planification traditionnels et fonctionnalistes qui ont montré leurs limites.

La wilaya de Tizi-Ouzou est dotée d'importants sites archéologiques, historiques et religieux qui peuvent être un tremplin pour la relance du tourisme et de la destination Kabylie. Une grande partie de ces trésors inestimables se trouvent dans son littorale, exactement dans les deux villes balnéaires (azeffoun et tigzirt) qui attirent chaque année des milliers de vacanciers. C'est pour cela que la Wilaya a bénéficié de huit (08) Zone d'Expansion et Sites Touristiques localisées exclusivement dans la zone côtière.

Globalement, nous avons voulu savoir l'évolution et l'analyse de la mise en œuvre de la zone d'expansion touristique d'azeffoun. Pour cela, notre travail de recherche à pour ambition d'apporter une description de la situation touristique de la ZEST d'azeffoun et de déterminer la contribution de se secteur au développement de cette région sur le plan économique, social et culturel. Pour répondre à cette question, nous avons fait recours à la recherche à la fois théorique et empirique, d'exploration et de synthèse. Nous avons donc opté pour une enquête de terrain qui ciblé un certain membre des responsable concerner de secteur de tourisme et collectivité local dans la commune d'azeffoun. Ceci fait, et après l'analyse des résultats de l'enquête nous pouvons dire que les résultats obtenus nous permettent de répondre à notre problématique et affirment nos hypothèses proposées. Portant tout ce potentiel dont regorge la région est mal exploitée et parfois pas du tout exploité, le cas de la ZEST d'azeffoun est un exemple vivant, parmi tant d'autres, qui illustre parfaitement la faiblesse de ce secteur. Effectivement, nous pouvons lire dans les résultats que le secteur du tourisme contribue au développement local dans la commune d'azeffoun malgré la mise en valeur de ces potentialités touristiques n'est pas faite d'une manière à donner naissance à une véritable industrie du tourisme qui contribue à son tour au développement économique local.

le diagnostic mis en évidence des défaillances et des insuffisances flagrantes dans les structures de base de la Wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que dans divers autres secteurs liés au tourisme et a l'environnement directement (hôtellerie, assainissement et gestion des déchets, patrimoine, structures culturelle…), ainsi, le faible développement de l'activité, et infrastructures touristiques actuelles, confirme l'hypothèse selon laquelle le tourisme dans la ZEST d'azeffoun n'est qu'un domaine en jachère, et une vocation étouffée à la recherche de sa libération.

La formation des acteurs locaux et des professionnels pour des questions relatives à l'industrie touristique semble être une excellente décision afin de garantir le décollage du

tourisme étant donné qu'elle constitue l'une des conditions sur lesquelles repose le développement du tourisme, et d'arriver à résoudre les problèmes qui surgissent sur le territoire de la manière la plus efficace, pour atteindre une offre de service de haut niveau et satisfaire le client. Pour arriver à cela et concrétiser les objectifs assignés, tous les secteurs de la vie économique, qu'ils se rapportent directement ou indirectement au tourisme, doivent travailler en coordination, et une étroite collaboration vu la multidisciplinarité et la complexité du phénomène touristique.

Annexes

— les dépenses de production, de publication et de diffusion des moyens d'enseignement et des travaux d'études.

Art. 14. — Le budget préparé par le directeur est adopté dans les formes prévues aux articles 3 et 4 ci-dessus.

Art. 15. — Le compte financier, présenté conjointement par le directeur et l'agent comptable, et accompagné des observations formulées par le conseil d'administration, est transmis au ministre de l'éducation nationale en vue de son approbation.

Art. 16. — Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Art. 17. — La présente ordonnance sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 mars 1966.

Houari BOUMEDIENE.

Ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et aux sites touristiques.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres ;

Sur le rapport du ministre du tourisme,

Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;

Ordonne :

Article 1er. — En vue de la réalisation d'un plan d'aménagement touristique, il sera procédé à la délimitation de régions ou de lieux prioritaires pour le tourisme, soumis à des mesures de protection particulières et où les efforts d'équipement et d'exploitation seront concentrés.

Des décrets définiront ces régions et lieux prioritaires pour le tourisme et en fixeront le mode de détermination, la délimitation territoriale ainsi que la procédure de classement.

Art. 2. — Des mesures de protection particulières seront applicables dans ces régions et lieux.

Pour toute construction privée ou publique, la délivrance du permis de construire, outre les conditions prévues par les dispositions édictées en matière d'urbanisme, sera subordonnée à une autorisation particulière dont les conditions et le champ d'application seront fixés par décret.

Tout aménagement ou transformation d'un établissement à caractère touristique dans les locaux déjà existants, l'aménagement d'un terrain de camping, d'un village de vacances ou de tout établissement à l'hébergement et à l'accueil des touristes, seront soumis également à une autorisation particulière dont les conditions seront fixées par decret.

Art. 3. — Les infractions aux dispositions de l'article 2 ci-dessus, seront passibles d'une amende de 1.000 à 10.000 DA.

En outre, la démolition ou la remise des lieux en l'état ou en conformité pourra être judiciairement ordonnée.

Art. 4. — A l'intérieur des régions et lieux visés à l'article 1er ci-dessus, il sera créé un droit de préemption au profit de l'Etat sur tout immeuble qui ferait l'objet d'une aliénation volontaire à titre onéreux ou gratuit.

Des décrets détermineront les conditions d'exercice et les effets de ce droit de préemption, et notamment les modalités de fixation du prix.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance.

Art. 6. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, 26 mars 1966.

Houari BOUMEDIENE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Circulaire du 26 mars 1966 relative à l'achat de véhicules automobiles.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

à

MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des décisions prises en Conseil des ministres, lors de l'examen du projet de budget de fonctionnement pour 1966, il ne pourra être procédé cette année à aucun achat de véhicule de tourisme tant pour le renouvellement que pour l'accroissement de l'effectif réel en place, même si ce dernier est inférieur à la dotation théorique.

Si certains services ont effectivement besoin de véhicules, en raison des déplacements fréquents que leur impose l'accomplissement de leurs tâches, il apparaît, en revanche, que les services sédentaires et plus particulièrement les administrations centrales détiennent un nombre de voitures anormalement élevé.

La solution est donc à rechercher dans une affectation plus rationnelle des parcs actuels, qui devra se traduire par l'établissement de nouveaux tableaux de répartition par ministère en attendant que de nouvelles mesures soient prises en vue d'assainir la situation dans ce domaine.

En ce qui concerne les véhicules utilitaires de charge utile égale ou supérieure à une tonne, des acquisitions pourront être faites dans la limite des effectifs et des crédits budgétaires régulièrement fixés et seulement en cas de nécessité impérieuse, après accord du ministre des finances et du plan et du ministre des postes et télécommunications et des transports.

Les dispositions de la présente circulaire qui sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, sont applicables aux administrations et aux établissements publics.

Fait à Alger le 26 mars 1966

Houari BOUMEDIENE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décision du 22 mars 1966 portant approbation de la liste des bénéficiaires de licences de débits de boissons établie par la commission du département de Constantine.

Par décision du 22 mars 1966, est approuvée la liste des bénéficiaires de licences de débits de boissons établie par la commission du département de Constantine en application du décret n° 65-252 du 14 octobre 1966.

CHAPITRE II

DE LA PROTECTION, DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DES ZONES D'EXPANSION ET SITES TOURISTIQUES

Section 1

De la protection des zones d'expansion et sites touristiques

Art. 8. — En vue de la protection et de la préservation de leur vocation touristique, des parties du territoire national peuvent être délimitées zones d'expansion et sites touristiques.

Le territoire délimité et déclaré peut s'étendre au domaine public maritime.

La délimitation et la déclaration des zones d'expansion et sites touristiques reposent sur les résultats d'études d'aménagement touristique.

Art. 9. —La délimitation et la déclaration confèrent une vocation touristique à la zone d'expansion et au site touristique.

Art. 10. — Les zones d'expansion et sites touristiques sont classés zones touristiques protégées et sont soumis, à ce titre, aux mesures de protection particulières ci-après :

— L'occupation et l'exploitation des terrains situés à l'intérieur de ces zones et sites dans le respect des règles d'aménagement et d'urbanisme,

— La préservation des zones d'expansion et sites touristiques contre toutes les formes de pollution de l'environnement et de dégradation des ressources naturelles et culturelles,

— L'implication des citoyens dans la sauvegarde du patrimoine et des potentialités touristiques,

— L'interdiction de l'exercice de toute activité incompatible avec l'activité touristique.

Art. 11. — Les zones d'expansion et sites touristiques sont délimités, déclarés et classés par voie réglementaire.

Section II

De l'aménagement et de la gestion des zones d'expansion et sites touristiques

Art. 12. — L'aménagement et la gestion d'une zone d'expansion et d'un site touristique doivent intervenir conformément aux prescriptions du plan d'aménagement touristique élaboré par l'administration chargée du tourisme dans un cadre concerté, et approuvé par voie réglementaire.

Art. 13. — Le plan d'aménagement touristique, cité à l'article 12 ci-dessus, s'inscrit dans le cadre des instruments d'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

A ce titre, le plan d'aménagement touristique vaut permis de lotir pour les parties constructibles.

Les modalités d'application du présent article sont définies par voie réglementaire.

Art. 14. — Le plan d'aménagement touristique, intègre :

— La protection de la beauté naturelle et des sites culturels dont la conservation constitue un facteur primordial d'attraction touristique,

— La réalisation, sur la base d'objectifs, d'investissements de nature à entraîner le développement multiforme des potentialités que renferment les zones d'expansion et sites touristiques.

Le plan d'aménagement touristique tient compte particulièrement :

- des spécificités et potentialités des régions,

- des besoins économiques et socio-culturels,

- des obligations d'exploitation rationnelle et cohérente des zones et espaces touristiques.

Art. 15. — Le plan d'aménagement touristique a, notamment, pour objet :

- de délimiter les zones urbanisables et constructibles,

- de délimiter les zones à protéger,

- de déterminer le programme d'activités à réaliser,

- de fixer les fonctions compatibles et les investissements correspondants,

- d'arrêter les aménagements structurants à réaliser,

- d'élaborer le parcellaire destiné aux projets à entreprendre, en cas de besoin.

Le plan d'aménagement touristique comprend :

- un règlement portant sur les droits à construire et les servitudes,

- des plans techniques des aménagements et des infrastructures de base.

Art. 16. — Il peut être procédé dans le plan d'aménagement touristique, le cas échéant, à un remembrement de l'assiette foncière pour assurer la faisabilité de l'aménagement et de l'investissement.

Art. 17. — L'élaboration des études, les travaux d'aménagement et la réalisation d'infrastructures des zones d'expansion et sites touristiques, incombent à l'Etat.

Art. 18. — L'acquisition, l'aménagement, la promotion, la rétrocession ou la location aux investisseurs des terrains situés dans les zones d'expansion et sites touristiques destinés à la réalisation d'infrastructures touristiques sont confiés à " l'Agence nationale de développement du Tourisme ".

Art. 19. — Quelle que soit la nature juridique des terrains situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, leur utilisation et leur exploitation doivent être conformes aux dispositions de la présente loi et de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juillet 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

CHAPITRE III

DU FONCIER TOURISTIQUE

Section I

De la constitution du foncier touristique

Art. 20. — Le foncier touristique constructible est constitué de terrains prévus à cet effet par le plan d'aménagement touristique.

Il comprend les terrains appartenant au domaine national public et privé et ceux appartenant aux particuliers.

Art. 21. — L'Etat peut exercer un droit de préemption à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques.

"L'Agence Nationale de Développement du Tourisme" exerce ce droit sur tout immeuble, ou construction réalisé dans le cadre de la présente loi situé à l'intérieur de la zone d'expansion touristique, qui ferait l'objet d'une cession volontaire à titre onéreux ou gratuit.

Les modalités d'application du présent article sont définies par voie réglementaire.

Art. 22. — Le foncier touristique constructible peut être acquis auprès des particuliers conformément à un accord amiable entre les parties.

Lorsque le recours à tous les autres moyens a abouti à un résultat négatif, l'Etat, à la demande du ministre chargé du tourisme, peut procéder à l'acquisition desdits terrains, et ce, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les terres appartenant au domaine national privé situées à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, nécessaires à la réalisation des programmes d'investissement prévus dans le plan d'aménagement touristique, sont cédées à l'agence nationale de Développement du tourisme, conformément à un accord amiable.

Outre les dispositions de l'article 31 de la présente loi, l'Etat peut prendre les mesures nécessaires au soutien des prix du foncier touristique à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques.

Les modalités du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 23. — Sous réserve des dispositions législatives en vigueur relatives à l'urbanisme et à l'hôtellerie, toute transformation, extension ou démolition d'un établissement hôtelier ou touristique situé à l'intérieur d'une zone d'expansion ou d'un site touristique, est soumise à l'avis préalable du ministère chargé du tourisme.

Art. 24. — A l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques, la délivrance du permis de construire est soumise à l'avis préalable du ministère chargé du tourisme et en coordination avec l'administration chargée de la culture, lorsque ces zones comprennent des sites culturels classés.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 25. — Sans préjudice des dispositions des articles 14 et 17 de la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, les terrains constituant le foncier touristique prévu à l'article 20 de la présente loi ne peuvent être concédés ou rétrocédés qu'au profit des investissements prévus par le plan d'aménagement touristique et agréés conformément aux dispositions de la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie et de l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

La rétrocession de ces terrains par l'Agence, ou leur concession par l'institution publique compétente doit être assortie dans tous les cas d'un cahier des charges.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 26. — Les terrains acquis dans le cadre de la présente loi ne peuvent être rétrocédés ou loués avant leur aménagement définitif par l'agence nationale de Développement du Tourisme conformément au plan d'aménagement touristique et au cahier des charges.

Art. 27. — L'investisseur bénéficiaire d'un terrain destiné à la réalisation d'un projet d'investissement touristique à l'intérieur des zones d'expansion touristique, acquis auprès de l'agence nationale de développement du tourisme ou dans le cadre d'une concession par l'institution publique compétente, est tenu de réaliser le projet dans les délais fixés dans le cahier des charges.

Dans le cas où le bénéficiaire ne respecte pas cet engagement, il est procédé, selon le cas, à la résiliation du contrat de vente ou au retrait de la concession.

Art. 28. — Toute opération de vente ou de location de biens privés situés à l'intérieur des zones d'expansion doit être notifiée au ministère chargé du tourisme, pour permettre à l'agence nationale de développement du tourisme d'exercer le droit de préemption.

En cas de cession ou de location, l'acquéreur ou le locataire est tenu au respect des prescriptions du cahier des charges.

Section 2

Du contrôle de la conformité des réalisations

Art. 29. — Sans préjudice des dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à l'aménagement et à l'urbanisme, la construction et l'exploitation des terrains constructibles à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques obéissent aux prescriptions du plan d'aménagement touristique.

Guide d'entretien :

UNIVERSITE DE MOULOUD MAMMERI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE, DES SCIENCE DE GESTION, ET DES SCIENCE COMMERCIAL

DEPARTEMENT DES SCIENCE COMMERCIAL

MASTER MARKETING HOTELIER ET TOURISTIQUE

GUIDE D'ENTRETIEN :

Madame, monsieur :

Bonjour :

Ce guide d'entretien vise a mené une enquête dans le cadre d'une recherche de master, intitulé

« Création d'activités et aménagement des zones d'expansion touristique dans la wilaya de Tizi-Ouzou, cas de la ZEST d'azeffoun **»** c'est de mettre en relief les notions d'une analyse de la mise en œuvre et l'état d'avancement de la zest d'azeffoun.

Nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1- combien d'investisseurs inscrit et combien on eu le foncier ?
2- les investisseurs mobilisent-ils les ressources financières nécessaires ou c'est l'état qui assure les coûts de financement de la réalisation ?
3- quels sont les projets qui sont affilies par les PAT ?
4- Evolution de l'investissement touristique depuis 2008-2019 ?
5- Quel est l'état d'avancement des travaux a l'intérieur de la ZEST « azzefoun »
6- Quels sont les projets qui sont déjà réalisées ?
7- Quelle est la part du domaine privé de l'état ?
8- Quelles sont les contraintes que rencontre l'évolution des travaux a l'intérieur de la ZEST ?
9- A quel stade de réalisation sont arrivés les travaux ?
10- Que ce qui a causé le retard dans l'avancement des travaux ?
11- Pourquoi les travaux se sont arrêtés **?**

bibliographie

Bibliographie :

A- Ouvrages :

- Ferguene. A « économie territoriale et développement local : concepts et expériences » Ed campus ouvert, 2013.
- Pinchemel ph « l'aménagement du territoire, l'information géographique » volume 16 N°01 1952.
- Tessa A « économie touristique et aménagement du territoire » Ed OPU, Alger 1991.

B- Mémoire et thèses :

- Oudjedoub. O « Aménagement touristique et développement local » mémoire de master. Université Abderrahmane mira Bejaia. 2014.
- Djeyida. B « les obstacles au développement du tourisme dans la wilaya de Bejaia » mémoire de master, abderrahmane mira Bejaia, 2018.
- Ouldtaleb.O et Yakoub. A « l'aménagement du territoire au service du développement touristique » mémoire de master DLVTP, UMMTO, 2015.

C- **Articles et rapports :**

- Achaibou younsi. S « les villes nouvelles comme acte d'aménagement d'importance capitale pour la restructuration de la métropole » conférence 'colonial and postcolonial urban planning in Africa' septembre 2013.
- Tessa.A « la politique d'aménagement du territoire du déclin a la relance (1990-2004) » revue campus N°01.
- Aidli. L « le rôle des dépenses publiques dans les performances touristiques en Algérie » communication du colloque international le 11 et 12 Mars 2013, université Setif.
- Revue tunisienne de géographie faculté des sciences humaines et sociales de TUNIS N°31 année 2000.

D- Textes législatifs :

- La loi N° 03-03 du 17 février 2003 relative aux ZEST.
- Livre 02 : le plan stratégique « les cinq dynamiques et les programmes d'actions touristiques prioritaires » SDAT 2025.

E- Documents divers :

- Journal EL WATAN du 07-08-2015.
- Hajjaj. B « une nouvelle zone touristique a Marrakech » publié dans AUJOURD'HUI LE MAROC 25-12-2015.
- Schéma National d'Aménagement du Territoire, SNAT horizon 2025, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, 2008.
- annuaire statistique de 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou.

F- Sites internet :

- http://whc.unesco.org
- http://www.mta.gov.dz/snat2025
- http://www.sund.horisons.dz
- http://www.aps.dz

Liste des tableaux des cartes et des figures

Liste des tableaux des figures et des cartes

Tableau n° 01 : Evolution du budget de l'aménagement du territoire durant la période allant de 1991 à 2003.

Tableau n° 02 : répartition des 225 ZEST au niveau national.

Tableau n° 03 : Les ZEST de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n° 04 : répartition de la population dans la commune d'azeffoun.

Tableau n° 05 : Programme d'aménagement de la ZEST d'Azeffoun.

Tableau n°06 : différant services aux quels ont s'est entretenus.

Figure n°01 : Répartition des ZEST au niveau national.

Figure n°02 : l'architecture du SNAT 2025.

Figure n° 03 : maquette du plan d'aménagement de la ZEST « azeffoun ».

Carte n° 01 : les pôles touristiques d'excellence.

Carte n° 02 : les pôles touristiques d'excellence.

Carte n°03 : localisation des ZEST de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Carte n°04 : localisation de la ZEST « azeffoun ».

Résumé

La mise en tourisme pose pour l'espace Algérien de nouvelles interrogations d'ordre territorial, économique, social, culturel et politique auxquelles il faudra faire face. Ces dernières décennies, le secteur du tourisme est au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

A travers le schéma national d'aménagement du territoire à l'horizon 2025, l'Algérie a intégré le tourisme dans sa stratégie globale de développement. Les Zones d'Expansion et Sites Touristiques quant à elles constituent un outil indéniable sur lequel repose le schéma directeur d'aménagement touristique, ces ZEST devraient permettre d'insuffler une dimension nouvelle à la politique touristique locale. Néanmoins, la transposition de ce schéma à l'échelon wilaya doit aussi nous permettre d'inscrire le territoire de Tizi Ouzou dans cette vision à long terme de la mise en tourisme de l'Algérie.

Les multiples potentialités tant naturelles, que culturelles dont foisonne la wilaya de Tizi Ouzou lui a permis de bénéficier de huit (8) ZEST est à recevoir des projets touristiques et devenir, ainsi, une destination favorisée d'autant plus qu'elle fait partie du pôle d'excellence nord centre dégagé par le schéma directeur d'aménagement touristique à l'horizon 2025. A ce titre, la prise en charge de ces territoires est absolument décisive.

Mots clés : territoire, aménagement du territoire, tourisme, développement touristique, ZEST.

Summery

Tourism development cause to the Algerian space new questions of territorial, economic, social, cultural and policy that need to be faced. In recent decades, the tourism sector is a major concern of public authorities.

Through the national development plan of the territory on the horizon 2025; Algeria has integrated tourism into its overall development strategy; Expansion of areas and Landmark as to they constitute an undeniable tool on the diagram tourism development director; these(8) ZETS expected to breathe new dimension to the local tourism policy, However, transposition of this scheme at the wilaya level should also allow us to enter the territory of Tizi Ouzou in this long-term vision of the tourism implementation of Algeria .

Multiple both natural potential; Culture abounds as do not the wilaya of Tizi Ouzou has allowed it to benefit eight (8) ZETS. Is to receive tourism projects and become a destination favored especially since its part of the north pole of excellence reached by the center diagram of tourism development director by 2025. As such, the support for these territories is absolutely decisive

Keys Words: Territory, territory development, tourism, tourism development, ZETS

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction …… .01

CHAPITRE 01 : Aménagement du territoire et activités touristique……06

Introduction du chapitre……06

Section 1 : politique d'aménagement du territoire en Algérie……..……06

1-1/Définition des concepts : aménagement et territoire……..06

1-1-1/ Définition du territoire……...06

1-1-2/ Définition de l'aménagement……07

1-1-3 / Qu'est-ce que la politique d'aménagement du territoire……...07

1-1-4 / Qu'est-ce qu'une politique de développement territorial ……..08

1-2/Les politiques d'aménagement du territoire en Algérie…….....08

1-2-1/ Période de l'économie centralisée……..08

1-2-2/ Période de transition vers l'économie de marché……..….10

1-3/ La politique touristique en Algérie, objectifs et moyens……...12

1-3-1/formulation de la politique touristique en Algérie durant l'économie centralisé……12

1-3-2/ Formulation de la politique touristique en Algérie durant d'économie de marché……15

1-4 /Les principaux acteurs du tourisme en Algérie…….16

1-5/ Les atouts touristiques en Algérie…….17

1-5-1/ Les potentialités Naturelles……17

1-5-2/ Les ressources artistiques, culturelles et du patrimoine historique……....19

Section 02 : Aménagement des Zones d'expansion et sites touristiques (ZEST)…….22

2-1/ Définition et lois régissant la Zone d'Expansion et Sites Touristiques(ZEST)…….22

2-2/ La ZEST se compose de……23

2-3/ les objectifs attendus des ZEST…….24

2-3-1/ Elle a aussi pour objectifs…….....24

2-4/ Répartition des ZEST par wilaya (Source MTA) …….25

2-5/ Exemples d'Aménagement Des Zones Touristique dans les pays voisins……27

2-5-1/ la ville de Tabarka……..27

2-5-2/exemple d'aménagement de la zone touristique « Zahrat Annakhil » à Marrakech (Maroc)…….29

2-6/ L'état d'aménagement des zones touristique en Algérie par rapport au pays voisins…...30

Conclusion du chapitre……..32

CHAPITRE 02 : Orientation des activités touristique dans le cadre de SNAT……34

Introduction……...34

SECTION01 : le schéma national d'aménagement du territoire(SNAT)…….34

1-1/ définition du SNAT……...34

1-2/ les Quatre (04) lignes directrices pour la mise en œuvre du SNAT 2025…….35

1-2-1/ Ligne directrice 1 : La durabilité des ressources……...….35

1-2-2/ La ligne directrice 2 : Le rééquilibrage du territoire……..37

1-2-3/ La ligne directrice 3 : L'équité sociale et territoriale…….38

1-2-4/ La ligne directrice 4 : L'attractivité et la compétitivité des territoires……...39

1-3/ L'architecture du SNAT……40

1-4 /les objectifs du SNAT 2025……..41

1-5 /LA MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025……..42

1-5-1/ Le SNAT 2025 est mis en œuvre selon deux phases…….43

1-6/ Les composants du SNAT……43

Section 02 : les schémas directeurs d'aménagement touristique (SDAT)……44

2-1 /Définition du SDAT……..44

2-2 /Les 5 livres de SDAT……44

2-3/Les cinq objectifs du SDAT……...45

2-4 / les 5 dynamiques du SDAT…….....46

2-4-1/Dynamique 01 : le plan destination Algérie……...47

2-4-2/Dynamique 02 : les pôles touristiques d'excellence(POT) : vitrines symboles émergentes de la nouvelle destination Algérie…….....49

2-4-3/ Dynamique 03 : plan qualité tourisme. (P.Q.T) ……51

2-4-4/ Dynamique 04 : le plan partenariat public-privé……...53

2-4-5/ Dynamique 05 : Le plan de financement tourisme (PFT)…….....54

2-5/ Le poids des ZEST dans le SDAT……55

2-6/ La vision extérieure des chercheurs algériens sur le SDAT…….56

Conclusion du chapitre…….60

Chapitre 03 : L'étude de la mise en œuvre de la zest d'Azeffoun……..63

Introduction du chapitre……63

Section 01 : présentation des ZEST de la wilaya de Tizi-Ouzou et leurs potentialités Touristiques……...63

1-1/ présentation des ZEST de Tizi-Ouzou……...63

1-2/présentation des potentialités touristiques des huit ZEST de la wilaya……..66

Section 02 : présentation de la région d'azeffoun…….....68

2-1/ délimitation du milieu physique d'azeffoun……..68

2-1-1/ délimitation de la daïra d'azeffoun……68

2-2/ Analyse du milieu physique …….69

2-3/ analyse du milieu biotique……70

Section 03 : étude de la mise en œuvre de la ZEST « azeffoun » ……...72

3-1/ présentation de la ZEST « azeffoun » ……..72

3-2/ les projets affilier par les PAT à la ZEST « azeffoun » ……...72

3-3/ les équipements projetés à l'intérieure de la ZEST « azeffoun » …….72

3-3/ Méthodologie de l'enquête ……...76

3-4/ Analyse et discussion des entretiens menés……..78

3-4-1/ L'état d'avancement et de la mise en œuvre de la ZEST……...78

3-4-2/ Les contraintes majeure du développent touristique de la ZEST……...79

3-4-3/ Synthèse des résultats des entretiens menés……...84

Conclusion du chapitre……..86

Conclusion générale……..89

Les annexes……...91

Liste des tableaux, figures et cartes……...95

Bibliographie…….97

Résumé …….99